



Herbert Popp & Mohamed Aït Hamza (éd.) :

L'héritage colonial du Maroc



Table des matières

Préface des éditeurs _____	3
Table des matières _____	5
Aspects politiques et historiques du « Protectorat »	7
Les activités et initiatives coloniales allemandes avant la Première Guerre mondiale au Maroc : ses traces et ses effets ultérieurs _____	9
Dietrich RAUCHENBERGER	
Quelques regards géographiques sur Lyautey et sur son œuvre coloniale au Maroc _____	19
Hans-Joachim BÜCHNER	
Maroc utile, Maroc inutile : mythe ou réalité ? _____	39
Mohamed AÏT HAMZA	
La fixation des frontières de l’Afrique du Nord-Ouest et du Sahara de l’Ouest dans la période coloniale : un cadeau empoisonné ? _____	49
Steffen WIPPEL	
Les musées au Maroc : reflet et instrument de la politique historique avant et après l’Indépendance _____	67
Sophie WAGENHOFER	
L’aménagement rural et la politique agraire	81
Les postes militaires au Maroc méridional : leur développement de sites destinés à la conquête du « Maroc inutile » en villes dynamiques aux fonctions publiques et économiques _____	83
Andreas KAGERMEIER	
Les villes minières marocaines, un héritage colonial difficile à assumer : le cas des agglomérations phosphatières _____	99
Abdelaziz ADIDI	
La vitiviniculture marocaine : héritage colonial et situation actuelle _____	117
Brahim EL FASSKAOUI	
La « politique des barrages » : l’irrigation dite « moderne » au Maroc _____	127
Herbert POPP	
Le Protectorat français face aux règles et coutumes communautaires des tribus du Moyen Atlas Central : le cas des pratiques liées à la transhumance _____	139
Lahsen JENNAN	
L’urbanisation et l’aménagement urbain	155
L’impact du Protectorat sur la sauvegarde et la valorisation touristique des <i>médinas</i> du Maroc _____	157
Sandra PETERMANN	

Sur les pas de la colonisation française au Maroc : cas de Kénitra / Port Lyautey _____	169
Mokhtar BELARABI	
Quelques regards sur les « villes nouvelles » de la période du Protectorat dans le Royaume du Maroc du XXI ^e siècle _____	181
Anton ESCHER	
L'architecture coloniale au Maroc revisitée. Rabat entre plan sécuritaire et architecture d'époque _____	203
Mouna M'HAMMEDI	
Le patrimoine réinterprété de la période coloniale : cas de l'espace domestique entre patrimoine et création à Casablanca _____	217
Mohamed CHAOUI	
Processus d'immatriculation cadastrale coloniale et politique urbaine dans le Nord du Maroc : cas de Tétouan et de Larache _____	229
Mohamed BEN ATTOU	
La politique coloniale vis-à-vis de groupes spécifiques _____	245
Les juifs marocains sous le Protectorat et après l'Indépendance _____	247
Lucette HELLER-GOLDENBERG	
Effets de la « politique berbère » française pendant la période du Protectorat sur le Mouvement Amazigh _____	257
Gerd BECKER	
Activités de loisir et voyages touristiques _____	265
Ifrane (Moyen Atlas) : d'un centre colonial de villégiature à un chef-lieu de province _____	267
Abdelkrim MARZOUK	
Le tourisme intérieur français de la période du Protectorat au Maroc, précurseur et initiateur du tourisme culturel ? Cas du Sud intérieur : la province de Ouarzazate _____	289
Abderrahmane Oujamâa	
Les clichés et stéréotypes de la période coloniale dans les guides de voyage touristiques allemands sur le Maroc et leur persistance jusqu'à nos jours _____	307
Nicolai SCHERLE	
Les relations du Maroc avec les régions transsahariennes depuis le Protectorat _____	319
Le Maroc, un tremplin des Sénégalaises vers la mondialisation _____	321
Laurence MARFAING	
Une colonisation en marge ? Quelques aspects de la transformation religieuse de la société tribale hassanophone pendant la période coloniale française _____	329
Britta FREDE	
Liste des auteurs _____	339

Observations sur les « villes nouvelles » de l'époque du Protectorat dans le Royaume du Maroc du XXI^e siècle

Anton Escher

Introduction

Le développement des villes du Royaume du Maroc peut être considéré comme en corrélation directe avec l'ouverture politique du pays et le rattachement mondial de son économie au monde du XX^e siècle. L'État du Maroc peut se réclamer de n'avoir subi dans son histoire qu'une brève domination étrangère. « *Morocco was never subjugated to Ottoman rule like the rest of the region and held off European influence long after Algeria fell increasingly under French control after 1830* » (COHEN & JAÏDI 2006, p. XI). La puissance coloniale que fut la France ne réussit que de 1912 à 1956 à instituer un régime de protectorat sur pratiquement la totalité des territoires du sultanat du Maroc. Pendant les cinquante ans qui suivirent, le Maroc fut modernisé dans le sens éclairé du terme. L'un des nombreux apports du Protectorat fut la création de villes entièrement nouvelles uniquement destinées à la population coloniale européenne. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, le royaume désormais devenu indépendant essaya de modifier les apports coloniaux, de les intégrer et de les reprendre dans un état fonctionnel.

Dans le contexte actuel du développement urbain néolibéral du Maroc, la question se pose de savoir quelle signification ont les « villes nouvelles » de l'époque du Protectorat français sur les villes et la société marocaines du XXI^e siècle ?

Afin de pouvoir discuter de cette question, nous allons d'abord nous pencher brièvement sur l'arrière-plan historique de l'expansion française, sur le concept et les objectifs coloniaux des villes nouvelles ainsi que sur leur réalisation concrète du point de vue aménagement en examinant les exemples les plus significatifs. Nous regarderons ensuite le contexte urbain d'aujourd'hui et soulignerons l'importance actuelle des « villes nouvelles » pour le développement des villes et de la société marocaines. L'approche discursive du terme générique de « villes nouvelles » ainsi que l'exemple des marqueurs que sont les termes « patrimoine culturel » ou « identité » nous serviront d'indicateurs pour l'acceptation des « villes nouvelles » au sein de la société marocaine. La méthodologie de cette étude se base sur les documentations cartographiques de la planification des villes nouvelles et sur de nombreux plans de ville datant de différentes années. La littérature spécialisée, les ressources de l'Internet ainsi que la culture matérielle des villes sélectionnées et les signes symboliques que l'on y trouve furent pris en compte. Ce qui signifie que nous avons placé cette culture matérielle des « villes nouvelles » au centre de l'argumentation méthodologique.

1. Arrière-plan historique et concept colonial

Les « villes nouvelles » du Maroc ne peuvent pas être comprises hors

du contexte de l'impérialisme européen de la fin du XIX^e siècle. L'officier Louis Hubert G. Lyautey, qui devint plus tard Résident général du Maroc, a beaucoup contribué à ce qu'un concept de base idéologique et innovant pour cette époque, une politique coloniale d'association, puisse être réalisée dans la pratique au Maroc. Le projet avait pour objectif de coloniser le pays tout en acceptant et en encourageant la culture de celui-ci. L'implantation de nouvelles villes devait jouer un rôle primordial dans ce concept.

1.1 L'impérialisme européen de la fin du XIX^e siècle

L'époque de l'impérialisme se termina en fait en 1914 au début de la Première guerre mondiale, mais le sultanat du Maroc venait, à peine deux ans avant, de devenir un protectorat français. Le sultanat du Maroc fut l'un des rares pays ayant été littéralement colonisé en plein XX^e siècle par l'implantation de population européenne. Dès après la conférence d'Algésiras le 15 janvier 1906, qui clarifia les droits d'emprise des états européens sur le Maroc, et ainsi encore avant la création officielle d'un protectorat, le Maroc vit arriver une vague considérable d'hommes d'affaires et d'aventuriers européens. La plupart d'entre eux venaient avec l'intention d'acheter des biens immobiliers urbains, des terres cultivables fructueuses et des droits d'exploitation minière. C'est ainsi que par exemple 35 négociants et diplomates européens

vivaient déjà à Marrakech avant l'arrivée de la puissance militaire française (MANDLEUR 1972, p. 45). En 1911, 2 500 ressortissants français et espagnols ainsi que 59 Allemands s'étaient déjà installés dans le pays (AYACHE 1959, p. 70). Avec le traité de Fès le 30 mars 1912, la France gagna le bras de fer que se livraient les puissances coloniales européennes pour la mainmise sur le Maroc. Seules quelques zones restreintes au nord et au sud du pays furent allouées à l'Espagne en tant que protectorats.

Le traité de protectorat prévoyait que des conseillers français étaient délégués pour assister les fonctionnaires du régime chérifien. En vérité cependant, le pouvoir de gouvernement était entièrement aux mains de l'administration française. Bien sûr, cela ne suffisait absolument pas à assurer un contrôle des territoires marocains par les Français. De longs combats furent nécessaires pour que finalement, en 1934, après 22 ans de conflits, la totalité du pays soit « pacifiée », selon la perspective française. La résistance intérieure contre les colons n'a cependant jamais cessé ; elle s'amplifiait régulièrement par exemple en 1930 avec le *Dahir berbère*, en 1937 avec l'interdiction du parti national et enfin en 1947 avec le discours du sultan Mohammed V à Tanger. Bref, la sécurité de la population coloniale des campagnes comme des villes resta menacée pendant la totalité de la durée du Protectorat.

La population coloniale avait augmenté pour atteindre 104 712 personnes en 1926 dont 71 % venaient de France. Ces chiffres devaient encore augmenter à presque 400 000 Européens jusqu'à la fin du Protectorat. Il fallait donc créer de l'habitat pour cette population. Malgré que dès la conclu-

sion du Traité du Protectorat, une activité d'implantation commença à l'extérieur des vieilles villes, le premier Résident général Lyautey entreprit de créer des espaces de vie et d'habitat urbains modernes pour la population européenne. Les représentants de la puissance coloniale française considéraient le Maroc comme le champ d'expérimentation idéal pour l'aménagement des espaces urbains et ruraux.

L'état, les villes et les campagnes du Maroc furent réinventés par le gouvernement du Protectorat qui organisa ces territoires d'une manière radicalement nouvelle selon les critères européens d'une planification urbaine et rurale modernes. Lyautey, qu'on nommerait plus tard le « père du Maroc moderne », s'attacha sans relâche à cette tâche.

1.2 *Le mythe personnifié du « Résident général Louis Hubert G. Lyautey »*

La présence coloniale et la domination occidentale ainsi qu'une modernité éclairée n'auront jamais été représentées à un plus haut point dans un pays de culture islamique que par la personne de Louis Hubert Gonzalve Lyautey (voir aussi SCHAM 1970). Cet officier français, né le 17 novembre 1854 à Nancy, se qualifia au mieux pour le Maroc par ses postes et ses activités militaires antérieures. Lyautey était originaire d'une famille d'officiers et gagna ses premiers galons au cours des deux années pendant lesquelles il servit en tant qu'officier de la cavalerie en Algérie. Ensuite, Lyautey fut stationné de 1894 à 1897 en Indochine et de 1897 à 1902 à Madagascar, où il développa ses idées fondamentales pour la planification urbaine dans

les colonies françaises. Il régira le pays pendant 13 ans du 28 avril 1912 au 25 août 1925, alors que ses treize successeurs jusqu'à l'Indépendance du Maroc en 1956 ne réussirent à tenir en moyenne que deux ans et demi. Cinq ans à peine après le Traité de Fès, Lyautey fut nommé Résident général de France au Maroc. En sa personne se manifestait la volonté d'une puissance coloniale, dont il devint le symbole, d'aider la population locale et de mettre des mesures directives en œuvre pour générer les meilleures conditions possibles pour la création d'un État moderne. Lyautey s'engagea pour conserver les éléments anciens du Maroc féodal pour la société marocaine. Une attitude qui devait s'avérer plus tard comme étant à double tranchant.

Lyautey fut non seulement à l'origine d'un ordonnancement spatial fondamental des villes les plus importantes du pays, mais aussi de la concentration d'une densité démographique élevée dans les centres du pouvoir ainsi que du développement économique de la côte atlantique. Chaque mythe a besoin d'une propagande et la propagande pour Lyautey fut organisée par ses compagnons favoris et des amis artistes. À côté de beaucoup d'autres, les collaborateurs techniques principaux de Lyautey furent l'ingénieur Édouard Joyant, l'architecte Albert Laparde et l'ingénieur civil Alfred Tarde. Il reçut aussi l'aide des directeurs des différentes institutions coloniales. Des scientifiques de toutes les disciplines empiriques s'appliquaient à une investigation scientifique du pays et de la société. Sur invitation personnelle de Lyautey, de nombreux artistes vinrent au Maroc, par exemple Edith Wharton, J. & J. Tharaud, Isabelle Huppert et Jacques Majorelle.

Le Résident général entreprit un travail de transformation fondamentale du Maroc qui conduisit le pays vers la modernité. Le réaménagement des paysages urbains ne devait pas seulement représenter la modernité, mais aussi abriter la société moderne (des colons). En tout cas, Lyautey a réussi à atteindre un de ses objectifs inexprimés. Il est aujourd'hui confirmé ce qu'il aurait très certainement volontiers entendu dire de lui : « *Le Maréchal aime les Marocains et aime le Maroc* » (MADANI 1990, p. 38). L'ancien Résident général fait encore à l'heure actuelle preuve de présence, tout du moins d'une manière symbolique. Une statue le représentant à cheval se trouvait autrefois au milieu d'une place centrale de la métropole la plus moderne du pays, Casablanca. Au XXI^e siècle, elle n'a pas complètement disparu, mais fut déplacée et c'est du bord de la place que cette statue équestre peut observer l'évolution du pays⁽¹⁾.

1.3 Le concept idéologique de base de politique coloniale d'association

À la fin du XIX^e siècle, les Européens commencent à changer de point de vue dans leur manière de voir les pays colonisés. L'anthropologie moderne et les sciences sociales empiriques nouvellement créées qui commençaient à faire des recherches de type classique portant sur les peuples primitifs en

venaient à développer de nouveaux concepts sur ces formes de vie et à considérer qu'il ne fallait pas les moderniser sous les conditions coloniales, mais les considérer comme des cultures à part entière qu'il fallait respecter. Après l'analyse d'une discussion entre des décideurs des pouvoirs publics français, WRIGHT (1991, p. 73) conclut : « *By the turn of the century, French concepts of colonial power fell into two Camps, one still asserting universalist principles and the other promoting respect for cultural differences* ». Ainsi, des concepts culturels différents font soudain face à l'évolution moderne du monde, uniforme et éclairée par la rationalité occidentale. Le problème se pose de savoir comment la puissance coloniale va réagir face à cette nouvelle manière de comprendre les choses. Devra-t-on arrêter sa propre expansion ? Ou sera-t-il possible de continuer la colonisation sur la base d'un concept différent, grâce à une alternative acceptable ?

Deux personnalités participèrent au développement d'un concept théorique plutôt révolutionnaire pour l'époque : Joseph-Simon Gallieni et Hubert Lyautey. Alors qu'ils étaient encore ensemble en tant que représentants de la puissance coloniale française en Indochine et au Madagascar, ils eurent tout le loisir de discuter et de développer ce concept d'un État colonial de type nouveau (cf. LYAUTEY 1946a, 1946b, 1947, 1948). Ce concept a connu une certaine notoriété sous la désignation d'approche « tache d'huile » de la « pacification » (cf. WRIGHT 1991). Ces principes fondamentaux sont : la supériorité donnée de la puissance coloniale doit être mise en œuvre, c'est-à-dire que cette puissance doit être utilisée et démontrée, néanmoins dans le respect des pratiques culturelles et des formes sociétales du peuple soumis. Les

« nouvelles villes » doivent être conçues pour être les pierres d'angle de cette politique coloniale d'association. L'établissement de marchés centraux et d'écoles rurales complète cette politique. Ce concept permet finalement de déterminer une restructuration potentiellement centralisée dans l'espace du pays à coloniser. Cette prise de position fait nettement comprendre que la puissance coloniale détermine le développement du pays et de la nouvelle société qui doit y être implémentée. La société à coloniser est ainsi mise en isolement spatial et sociétal dans le but de protéger et de conserver ses formes culturelles. Avec la conséquence que tout développement potentiel ou évolution de la société autochtone en est empêché. Cela signifie que les théoriciens de la puissance coloniale considèrent cette société comme statique ou même en voie d'extinction et qu'il faut en conserver le statu quo. Il semble tout du moins que c'est ce qu'on a supputé au moins pour la culture matérielle. Le concept de la politique coloniale d'association, vu d'aujourd'hui, délaisse ainsi complètement les éléments actifs et participatifs de la société en question. La société moderne du Maroc est une société européenne avec des références aux Lumières européennes. Cela signifie que les Marocains autochtones n'ont pu participer ni à la conception ni à la réalisation des « villes nouvelles ».

1.4 La réalisation théorique des concepts normatifs pour les villes coloniales du Maroc

À partir de ce concept théorique normatif, Lyautey développa des principes de planification pour les villes coloniales marocaines à construire qui allaient avoir des conséquences gra-

(1) En 1938, quatre ans après sa mort, la statue équestre de Lyautey fut érigée au milieu de la Place de la Victoire (ou Place Administrative), l'actuelle Place Mohammed V. En 1955, ce monument fut déplacé de quelques mètres vers le bord de la place, où il se trouve encore aujourd'hui sur le terrain appartenant au Consulat Général de France (voir aussi PIERRE 2002 et p. 7 de cette publication).

ves sur le développement spatial ultérieur des villes marocaines au XX^e siècle. Comme DETHIER (1970) et BENNANI (2005), nous considérons qu'il est possible de résumer ces directives de planification urbaine par trois impératifs :

(1) « *Séparer la nouvelle ville européenne à édifier de l'ancienne médina en vue d'assurer à chacune son autonomie relative* » DETHIER (1970, p. 11 sq.). C'est ici le principe le plus important. La nouvelle société coloniale devait être spatialement séparée de la société de la population autochtone, devait exister à part, aussi bien structurellement que fonctionnellement. Afin de pouvoir utiliser ce principe d'une manière durable et de pouvoir garantir la sécurité des colons européens, une zone de sécurité, matérialisée par un espace non construit, par de grandes casernes militaires et par de vrais parcs hospitaliers devait être placée entre les deux villes, selon la formule de BENNANI (2012, p. 58) : « [...] *la création à l'extérieur des médinas, d'une zone non ædificandi de protection militaire et d'hygiène* », qui scellait définitivement la séparation des agglomérations. En outre, les Européens qui habitaient la *médina* devaient en déménager et toute innovation technique ou changement par exemple de l'artisanat dans la *médina* restèrent interdits jusqu'au début de la phase finale du Protectorat. L'écart entre la société coloniale et la société colonisée ainsi que les différences structurelles et organisationnelles entre leurs villes devaient ainsi être pérennisés.

(2) « [...] *appliquer aux villes nouvelles les principes les plus modernes et les plus raffinés de l'urbanisme* » (DETHIER 1970, p. 11 sq.). Ainsi le Maroc devint un champ d'expérimentation moderniste de l'urbanisme d'avant-garde sur le plan architectural comme du point de vue de la planification. Les idées de planifi-

cation urbaine si discutées à l'époque pouvaient être mises en œuvre sans tenir compte des conditions locales sociales ou juridiques. L'architecture des bâtiments représentatifs le long des grands boulevards et sur les grandes places centrales fut tenue dans un style moderne néomauresque qui essaya d'être compatible à la manière de construire marocaine traditionnelle tout en représentant la modernité. De nombreux bâtiments fonctionnels et de nombreuses villas furent construits dans un style européen des plus modernes, le style Bauhaus, avec quelquefois des éléments d'Art nouveau du début de siècle. Les perspectives des rues et des boulevards de la « ville nouvelle » étaient orientées vers les *minarets*, de préférence vers la mosquée du vendredi de la *médina*. La planification à grande échelle de boulevards et de rues devait donner leur empreinte aux « villes nouvelles ». C'était oser le contre-projet définitif aux vieilles villes marocaines avec leurs ruelles étroites et leurs nombreuses impasses, mais aussi aux villes sales de l'Europe industrialisée. La réalisation de ces idées, qui devaient être plus tard formulées par écrit dans la charte d'Athènes, s'appuie sur le concept de structuration de la ville en zones fonctionnelles séparées, comme l'écrit BENNANI (2005, p. 58) : « [...] *la division de la nouvelle ville en quartiers différenciés (zoning)* ». La séparation fonctionnelle suit les réflexions alors modernes visant à créer une ville où il fait bon vivre. Les nouvelles unités sont dénommées Quartier d'habitation et de commerce, Quartier de plaisance et Quartier industriel. Pour finir, la ville devait être parsemée de surfaces vertes, comme le fait remarquer BENNANI (2005, p. 58) : « *En plus de ces principes, Henri Prost expérimentera le concept de < système de parcs > éla-*

boré par Forestier ». La conception des « villes nouvelles » correspond ainsi aux concepts d'aménagement urbain modernes à cette époque. La ville ouverte, large et généreuse avec des structures axiales et des grands boulevards était un impératif largement répandu dans le monde d'alors. Finalement, ces idées trouvent leur origine dans la Cité-jardin anglo-saxonne, avec ses larges espaces verts, comme l'avait conçue Ebenezer Howard, un concept qui fut diffusé dans le monde entier par le biais des architectes français⁽²⁾.

(3) « [...] *mettre en valeur les sites urbains et les monuments anciens les plus représentatifs de l'histoire du Maroc ou de l'architecture traditionnelle* » (DETHIER 1970, p. 11 sq.). L'administration française du Protectorat considérait que les équipements urbains des vieilles villes devaient être remis en état et que les monuments représentatifs de l'histoire marocaine devaient être restaurés et protégés. Si l'on inclut la totalité des activités de l'administration du Protectorat, il faut comprendre cela comme un essai à grande échelle de restauration de la société marocaine existante. Non seulement la représentation physique, mais aussi le contenu et les règles de la société marocaine devaient être remis en valeur. Dans la première phase du Protectorat, il est aisé d'étayer cette thèse par exemple pour le « déve-

(2) L'idée de la création de nouvelles villes et la nouvelle vision du monde social furent des éléments fondamentaux de la discussion menée à la *Fondation du Musée Social* (RUP) fondée en 1894. « *In terms of its theoretical positions and its intellectual impact on the future professions, the Musée Social dominated urbanism in fin-de-siècle France.* » (WRIGHT 1991, p. 21). Les concepts des architectes français firent tout du moins partie, par le biais de cette alliance, du mouvement mondial « garden city mouvement » dont l'origine peut être attribuée à Ebenezer Howard.

loppement de l'artisanat » (voir aussi ESCHER 1986).

Malgré la nouvelle idéologie de politique coloniale d'association du Résident général et malgré le respect porté envers l'autre culture, les villes nouvelles étaient un apport étranger, moderne et provocant dans un pays d'une culture radicalement différente. L'agglomération moderne développait son modernisme, qui fut massivement forcé par l'administration du Protectorat, en face et en différence d'avec la société marocaine qui avait à se considérer comme matérialisée dans la *médina*. Malgré ces approches constructives, l'aménagement du Maroc par la France au XX^e siècle ne fut finalement que la colonisation classique d'un pays culturel civilisé.

1.5 Problèmes de réalisation des conceptions programmatiques (1912-1924)

C'est à l'architecte Henri Prost qu'incomba la tâche ambitieuse de réaliser le programme de Lyautey (voir aussi GRÉBER 1960). Les villes nouvelles pouvant être comptées comme planifiées par l'architecte H. Prost (ou sous sa direction), WRIGHT (1991, p. 98) sont celles de Casablanca, de Rabat, de Fès, de Meknès, de Marrakech et d'Agadir, de Sefrou, de Taza ainsi que d'Ouezzane. Kénitra (ex Port-Lyautey) peut certainement y être ajoutée (DETHIER 1970), quoiqu'en tant que port nouvellement fondé, cette ville ne fut pas soumise à ces conceptions programmatiques⁽³⁾. La question posée en entrée sera discutée par la suite en se rapportant aux cinq plus grandes villes nouvelles indéniablement de la plume de Prost. Il s'agit de Marrakech, de Fès, de Meknès, de Rabat et de Casablanca, dont la planification est documentée par MARRAST

(1960) comme étant l'œuvre novatrice de H. Prost.

L'urbaniste Prost fut confronté au problème de trouver pour la construction des villes nouvelles un endroit où il soit possible d'intégrer la *médina*, les agglomérations villageoises (*douar*) et les nouvelles agglomérations déjà existantes des Européens arrivés au Maroc entre 1907 et 1912 (voir aussi PROST 1932, p. 59 sq.) aux consignes de planification du Résident général. Il dépendait donc dans une large mesure de la morphologie du paysage si une séparation spatiale claire était possible entre la nouvelle ville et la *médina*. Par contre, une séparation fonctionnelle totale de ces villes et ainsi de la société coloniale européenne d'avec la société marocaine de la *médina* ne fut jamais plus qu'une utopie. H. PROST (1932, p. 76) nous fait part de ses réflexions sur les problèmes auxquels il se voit confronté pour la conception d'une « ville nouvelle » à Marrakech : « *Ce premier quartier, tracé en 1913 sur des terrains domaniaux, se compose essentiellement d'une place, à peu près demi-circulaire, entourée d'édifices administratifs, entre lesquels rayonne un grand nombre de voies tracées en éventail, système peu recom-*

mandé par les urbanistes, car il a l'inconvénient de ne donner que peu de développement pour les façades des édifices : tout est rues, est résultat, la place est un désert où il faut sacrifier le débouché de certaines voies pour planter. »

Ce petit quartier fut construit par les militaires français en face de la ca-serne sur les coteaux de la colline Guéliz (cf. BENNANI 2005, p. 64). Les plans et leur réalisation montrent que de grandes superficies au sud de la place Jemâa el Fna, c'est-à-dire à l'intérieur des murs de la *médina*, furent intégrées à la construction de la « ville nouvelle », pour la bonne raison que de nombreux commerçants européens avaient déjà implanté leurs entreprises aux environs de la place Jemâa el Fna bien avant le Protectorat (voir aussi le plan dans la contribution de PETERMANN, à la p. 162 de cet ouvrage). En outre, cette place était le point d'arrivée et de départ des lignes de bus publiques. Les surfaces libres intramuros furent utilisées dans une large mesure pour la construction de l'infrastructure urbaine comme des écoles, des hôtels et des hôpitaux.

La *médina* de Marrakech, comme les villes côtières, était une ville traditionnellement ouverte aux étrangers, ce qu'elle restera jusqu'à aujourd'hui. La situation topographique à Fès, par contre, obligeait littéralement à construire la ville nouvelle complètement séparée des deux vieilles villes de Fès el Bali et de Fès Jedid (cf. *figure 1*). C'est ainsi que la nouvelle ville fut construite sur un plateau situé au-dessus de la vieille ville. Les installations militaires furent disposées autour de la « ville nouvelle » et le palais d'été Dar Debibagh du sultan intégré à ces constructions militaires. Ce corps d'agglomération nouvellement créée s'avère d'une structure claire : « *L'épine dorsale*

(3) À l'heure actuelle, certains auteurs marocains mettent d'autres villes sur le compte de Prost, alors que la littérature du XX^e siècle ne les mentionne pas comme ayant été planifiées par lui-même : entre autres Mazagan, Settât, Mogador, Oujda et Safi (JELIDI 2007). Prost (1932, p. 76) les mentionne avec l'annotation « *nouvelles agglomérations en formation* » pour l'année 1932. Certes, d'autres fondations de villes devraient être aussi mentionnées ici, par exemple celles de Mohammédia (ex-Fédala) ou de Sidi Kacem (ex-Petitjean). Nous ne voulons cependant pas trancher ici sur la question de savoir quelles « villes nouvelles » furent planifiées par Prost lui-même et lesquelles furent dessinées selon ses consignes par l'administration qu'il dirigeait.

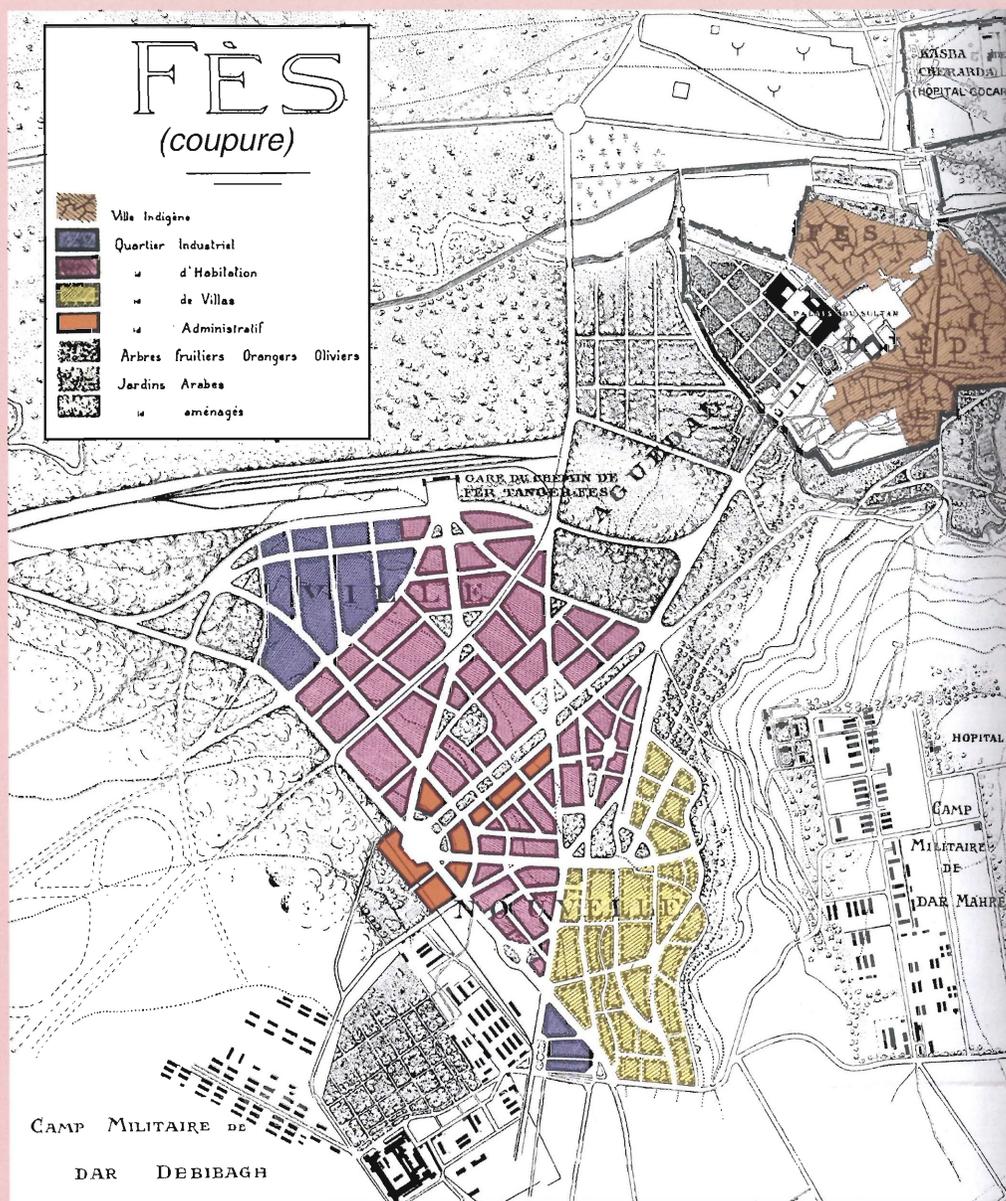


Figure 1.

Division de Fès en quartiers conformément à la planification urbaine d'Henri Prost (d'après DE LA CASINIÈRE 1924, entre les pages 150 et 151)

de cette ossature est une ample et majestueuse voie de 90 mètres de largeur et d'un kilomètre de longueur axée sur Fez-Djelid que l'on découvre, avec une surprise enchantée, à son extrémité » écrit MARRAST (1960, p. 102), complètement enthousiasmé par le boulevard de la « ville nouvelle » de Fès. La structure de base à angle droit se transforme en une structure arquée par son adaptation à la topographie du terrain vers l'est. Les hôpitaux sont dispersés dans les diffé-

rents quartiers entre les nombreux jardins marocains déjà existants.

À Meknès, les conditions topographiques pour une séparation de la *médina* et de la « ville nouvelle » sont également pratiquement idéales, car une vallée fluviale marécageuse est située entre les deux corps d'agglomération (cf. figure 2). Comme à Marrakech, la structure urbaine déjà existante devait être intégrée à la planification ; le centre de la « ville nouvelle » fut en partie érigé sur le terrain d'un ancien magasin militaire, situé entre la *médina* et l'ancienne ville nouvelle avec gare. Les installations ferroviaires existant déjà avant la planification limitaient dans une large mesure la structure de l'agglomération.

La construction d'une « ville nouvelle » à Rabat devait tenir compte de conditions particulières à cause du port, du palais du sultan et de la nouvelle construction de la résidence pour l'administration du Protectorat (cf. MARRAST 1960, p. 80 ; voir aussi le plan dans la contribution de BÜCHNER, à la p. 32 de cet ouvrage). Grâce à une planification habile, la résidence française en vient à être placée sur une colline centrale de la ville nouvelle alors que le palais du sultan prend une position périphérique. Par contre, la séparation entre la *médina* et la ville nouvelle n'est pas possible ici. Les casernes militaires sont situées à côté et non entre les cœurs d'agglomération sur les bords de mer au sud de la *médina*. Sur le plan architectural comme du point de vue de la planification, l'aménagement du siège du gouvernement est une démonstration explicite des rapports de force existant à l'époque au Maroc.

L'éloignement flagrant entre l'objectif déclaré et les possibilités de réalisation sur le terrain se montrent d'une manière éclatante à Casablanca où des

casernes militaires sont situées à côté et non entre les cœurs d'agglomération sur les bords de mer au sud de la *médina*. Sur le plan architectural comme du point de vue de la planification, l'aménagement du siège du gouvernement est une démonstration explicite des rapports de force existant à l'époque au Maroc.

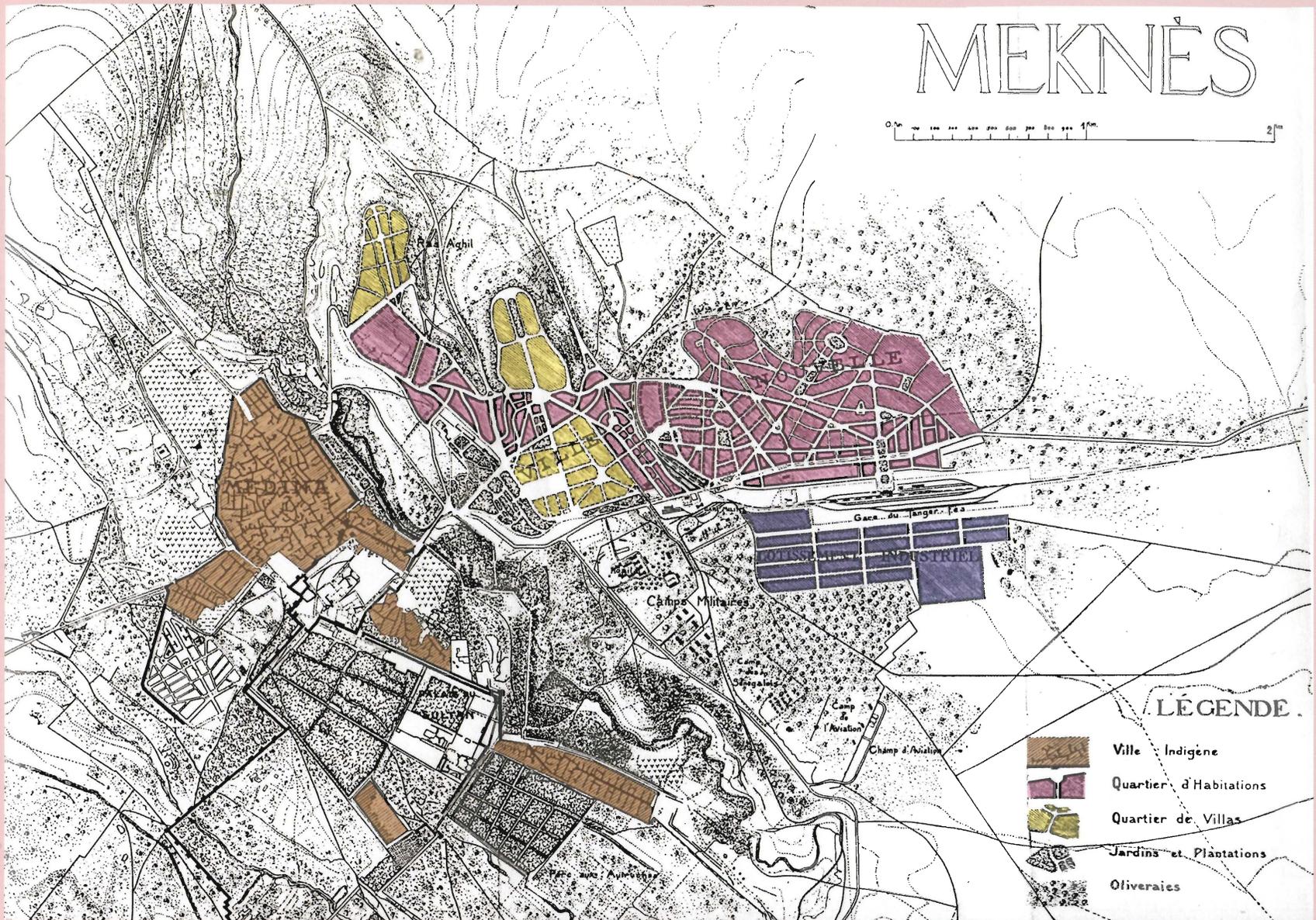


Figure 2.

Division de Meknès en quartiers conformément à la planification urbaine d'Henri Prost (d'après DE LA CASNIÈRE 1924, entre les pages 122 et 123)

quartiers entiers de la petite *médina* furent détruits pour pouvoir construire des grands boulevards et faire disparaître en même temps des « bâtiments insalubres » de la ville marocaine. Finalement, la *médina* fut complète-

ment confinée à l'intérieur de la « ville nouvelle » (cf. *figure 3*). Mais il faut dire que Casablanca était aussi la seule ville dans laquelle de nombreux projets modernes de logements pour la population marocaine, et ici surtout le fa-

meux *Quartier des Habous*, furent déjà créés dans les années 20 c'est-à-dire pendant le Protectorat, en dépit des concepts de planification du Résident général. En raison de l'importante croissance de la population due à l'im-

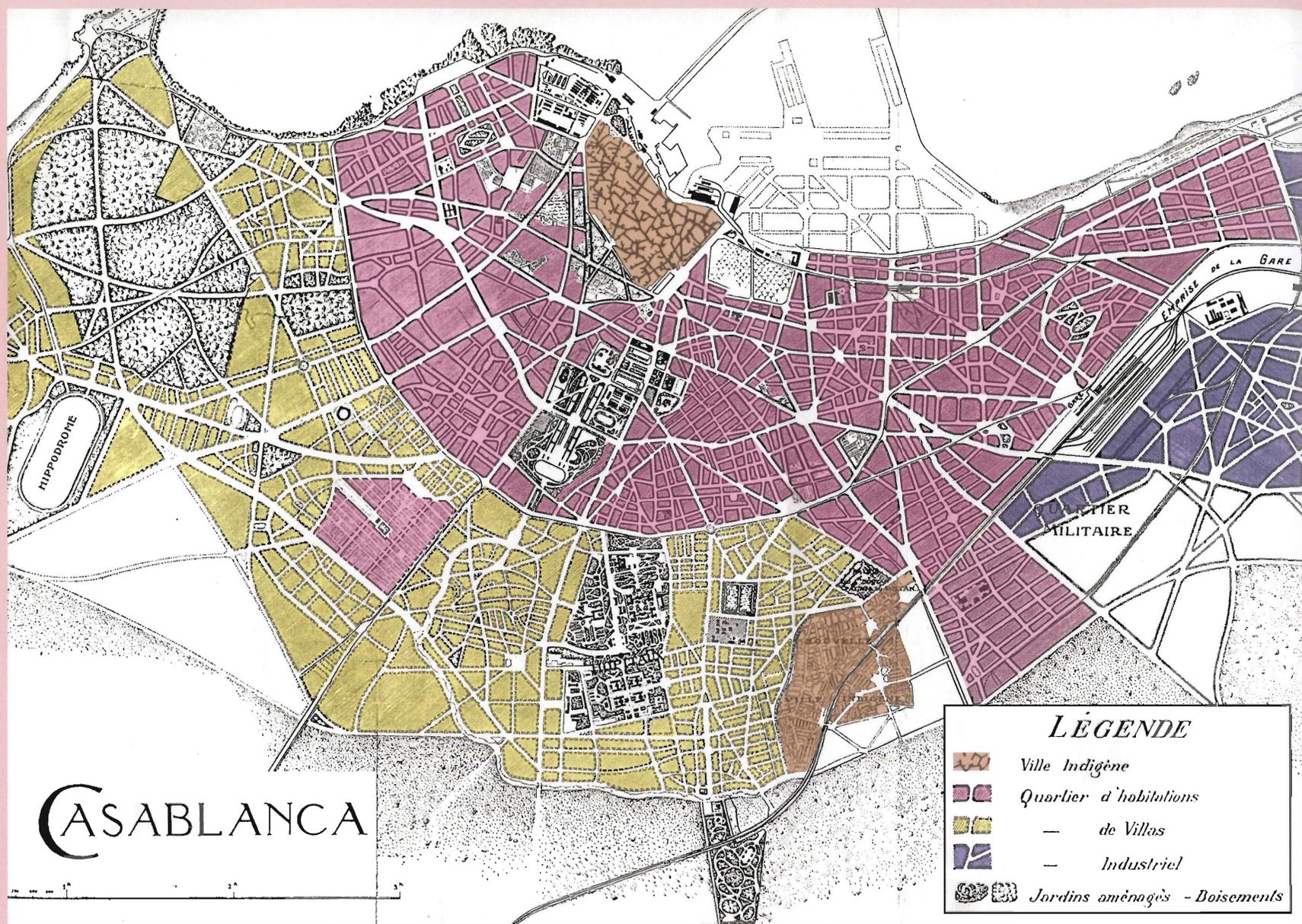


Figure 3.

Division de Casablanca en quartiers conformément à la planification urbaine d'Henri Prost (d'après DE LA CASINIÈRE 1924, entre les pages 82 et 83)

migration, on continua pendant le Protectorat à construire des quartiers modernes pour la population autochtone (voir aussi la contribution de CHAOUI dans cet ouvrage).

Au vu des problèmes concrets que posait la réalisation des conceptions programmatiques en particulier la séparation de la « ville nouvelle » de la médina, l'urbaniste Prost constata lui-

même : « L'application de ce programme a pu [sic] faire à Fez, Meknès, Marrakech et dans certaines conditions à Rabat » (PROST 1932, p. 60).

Ainsi, seules ces quatre villes peu-

vent être considérées avec quelques restrictions comme les « villes nouvelles » idéales du Protectorat. Le programme ambitieux de Lyautey, qui avait défini les « villes nouvelles » comme pierres d'angle du développement d'une société coloniale, ne fut, dès sa planification, donc pas vraiment convaincant en particulier dans les centres du pouvoir (Rabat) et de l'économie (Casablanca) pour ce qui est de son potentiel de réalisabilité. Ce ne sont pas des sociétés séparées qui se développèrent ici, mais bien le futur État marocain

2. Phénomène de la persistance de la « ville nouvelle » de l'époque du Protectorat dans le Maroc du début du XXI^e siècle

Pour pouvoir discuter de la situation des « villes nouvelles » de l'époque du Protectorat au début du XXI^e siècle, il est pertinent de se pencher d'abord sur la réception discursive du terme « **ville nouvelle** » dans le cadre de la politique urbaine marocaine. Grâce à l'utilisation contemporaine du terme, il devient possible d'assimiler les anciennes « villes nouvelles » à l'urbanisme marocain et d'en rappeler le passé. Différentes villes nouvelles furent définies et conçues par la puissance coloniale pour être compatibles avec le XX^e siècle dans leur fonction comme dans leur image de marque. Certains quartiers de ces villes peuvent même être considérés comme des symboles de l'aspect moderne et de la fonctionnalité dominante de ces villes respectives, caractéristiques pérennisées jusque dans le XXI^e siècle.

2.1 Politique urbaine avec le concept de la « ville nouvelle »

En ce début du XXI^e siècle, le Royaume du Maroc s'est donné des objectifs désormais ambitieux. Le Maroc est l'un des rares pays arabes s'étant pratiquement complètement ouvert à la mondialisation dans le but de tirer profit de la « *Globalization as development* » (COHEN & JAÏDI 2006, p. X). Il est possible de constater après à peine un quart de siècle que : « *Morocco had changed socially, politically, and culturally with implementation of market reform policies* » (COHEN & JAÏDI 2006, p. X). L'aménagement et le développement d'une infrastructure sont forcés d'une manière dynamique avec la construction d'autoroutes, de routes ainsi que de ports de commerce et d'aéroports. « *Depuis 2000, de nombreuses stratégies de réaménagement et de concepts d'urbanisme sont élaborés au Maroc et rapidement mis en œuvre* » (MEYER 2008, p. 35). Dans le cadre de la nouvelle politique urbaine, des « villes nouvelles » marocaines sont construites pour abriter plus d'un quart de million d'habitants, comme Tamansourt au nord-ouest de Marrakech et Tamasna au sud-ouest de Rabat (cf. MEYER 2008, p. 36). Entre-temps, la préparation et la planification de treize « villes nouvelles » supplémentaires dans les régions du Maroc les plus densément peuplées est en progression. Dans le contexte d'un développement urbain néolibéral, le terme de « ville nouvelle » est réutilisé au Maroc avec une nouvelle signification. Le *Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la ville* (2012) du Maroc explique sur son site Internet la désignation des nouvelles agglomérations marocaines comme « villes nouvelles » en faisant référence d'une manière extrêmement intéressante, mais historiquement as-

sez osée aux villes nouvelles de l'époque du Protectorat en nommant les villes de Casablanca, Kénitra et Khouribga comme étant des villes nouvelles comme suit : « *Ces grandes villes, reflétant l'image d'un Maroc moderne, vont attirer les populations rurales en quête de meilleures conditions de vie. Connue sous le nom d'urbanisation, ce phénomène influencerait définitivement l'essor des villes marocaines* ». Cette manière de présenter les choses, qui fait comme si il n'y avait jamais eu de population coloniale européenne et comme si les villes nouvelles avaient servi de réceptacle pour la population marocaine marginalisée, contribue à une réception positive du concept des villes nouvelles de l'époque du Protectorat au sein de la société marocaine. Et pourtant il faut bien souligner que ces villes nouvelles étaient à l'origine exclusivement réservées aux Européens et que la population marocaine devait se cantonner à rester dans les bidonvilles qu'elle construisait elle-même. C'est uniquement à Casablanca qu'il a été essayé sans trop de conviction de créer dans la ville un habitat moderne destiné à la population marocaine. Malgré cela, il est indéniable que la mémoire officielle et la désignation des nouveaux quartiers construits sur des sites vierges comme étant des « villes nouvelles » a contribué à l'acceptation positive des « villes nouvelles » du Protectorat comme étant un élément de la culture marocaine dans le discours de la société marocaine. La construction de nouvelles villes, de nouvelles villes nouvelles marocaines, fait définitivement apparaître les anciennes « villes nouvelles » sous un jour historiquement différent. Ces vestiges de l'époque coloniale peuvent désormais être intégrés comme marocains dans la société non seulement du point de vue fonctionnel et esthétique, il peuvent

aussi devenir symboliquement des localités marocaines. Il faut tenir compte de la persistance et de la nouvelle utilisation du terme ville nouvelle si l'on veut comprendre la perception par la société et la revalorisation qui s'est produite des anciennes « villes nouvelles » dans le contexte de la politique urbaine du Maroc⁽⁴⁾.

2.2 Nouvelle définition des agglomérations par le fait des « villes nouvelles »

L'aménagement de la société coloniale au début du XX^e siècle imputa aux villes une nouvelle importance et de nouvelles fonctions ; du point de vue de l'époque, elles étaient indispensables à la civilisation moderne. Des quartiers de nature spécifique furent aménagés dans le cadre de l'orientation des villes sur la fonctionnalité. Certains de ces quartiers, qui peuvent être considérés comme pratiquement définitionnels pour la modernisation de la ville en question, se trouvent dans les villes de Marrakech, de Rabat et de Casablanca. Ces quartiers sont même des symboles de l'image de la ville respective, car la fonctionnalité moderne voulue pendant le Protectorat a continué à être développée dans un passé récent, elle a continué à évoluer.

La persistance du terme dans la politique urbaine actuelle du pays, la persistance des structures et la réactualisation de la définition des villes les plus importantes montrent l'intégration complète d'éléments fragmentés des « villes nouvelles » du Protectorat

(4) On peut cependant aussi observer que les « villes nouvelles » du Protectorat sont également dénommées « villes coloniales » (voir aussi BENNANI 2005).

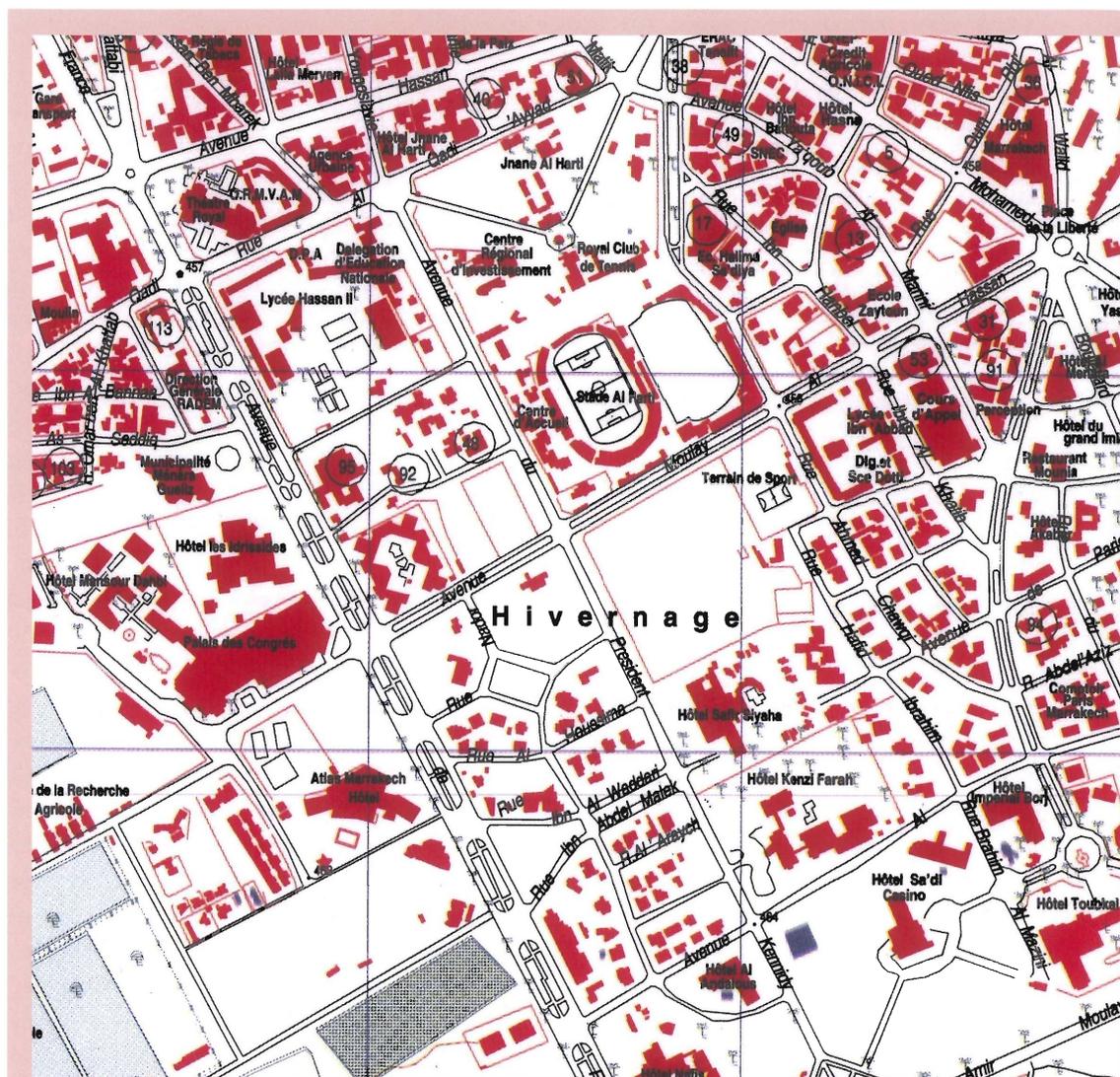


Figure 4.

L'exploitation touristique du quartier d'hivernage de Marrakech avec casino, hôtels et installations sportives apparaît clairement sur l'extrait du plan de la ville de Marrakech (2002).

dans la réalité sociétale de l'État marocain d'aujourd'hui⁽⁵⁾. Cependant, l'ana-

lyse montre aussi que le concept de l'association coloniale est devenu dé-

(5) L'intégration des éléments d'aménagement structurel, c'est-à-dire les boulevards et les grands axes ainsi que la structuration des quartiers paraît évidente en raison de la persistance de l'infrastructure technique et des titres formels de propriété (partout dans le monde). Les différents bâti-

ments administratifs ont été repris dans presque toutes les villes et sont utilisés par l'administration marocaine (voir aussi EHLERS 1984 et ESCHER & WIRTH 1991). Le transfert de propriété des villes nouvelles appartient déjà à l'histoire (voir aussi ESCHER 1982).

suet au plus tard au moment du retrait de la population coloniale ou même plus tôt.

● *Le Quartier Hivernage à Marrakech*

Déjà au début des années 1930, le gouvernement du Protectorat prévoyait dans son concept de planification officielle que Marrakech devienne une « cité d'hivernage » (WEISWEILER 1932, p. 100). La construction de l'infrastructure correspondante dans cette ville de villégiature fut entreprise. La Fédération privée des Syndicats d'Initiative et de Tourisme fut fondée dès la fin des années vingt et les premières campagnes publicitaires essayèrent d'attirer les touristes européens vers Marrakech. En 1928, l'hippodrome, un golf et le raccordement au réseau ferroviaire furent achevés. Et non seulement cela : « Un programme d'amélioration et de confort poursuivi inlassablement fait de Marrakech une grande ville d'hivernage et de sport » (GUERNIER 1940, p. 364). La conséquence logique fut qu'au sud de la « ville nouvelle », un quartier fut conçu pour l'hivernage des Européens riches, en particulier des Anglais : Hivernage. « Ayant l'intuition de la future vocation touristique de Marrakech, Prost élabore encore, pour des promoteurs anglais, les plans du nouveau quartier de l'hivernage. Il invente ainsi, durant les années 30, la notion de « cité-jardin » touristique » (DETHIER 1985, p. 51). À Casablanca, une société par actions fut fondée pour fournir les ressources financières nécessaires : « La « Chérifienne d'Hivernage » peut être considérée comme la première entreprise touristique du pays. Elle tenta d'attirer les riches Européens du nord qui passaient l'hiver sur la Riviera française, pour qu'ils établissent leur quartier d'hiver au Maroc » (ENAY ET AL. 2004, p. 96). Les installations touristiques comme les hôtels, un casino ou des appartements

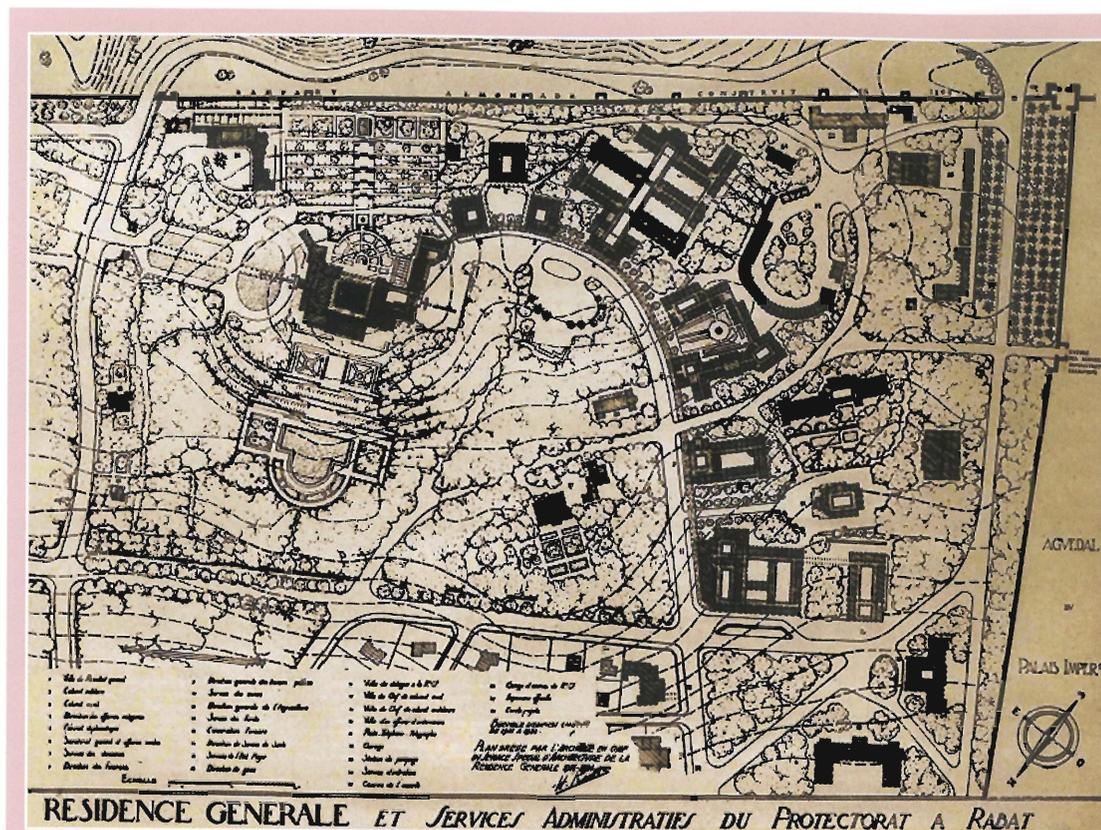


Figure 5.

Les plans de la Villa Résidentielle comme dessinés par H. Prost en collaboration avec ses collègues architectes Laparde, Laforgue, Le Blanc et Rigollet (*source* : VAILLANT 1931, p. 28)

destinés aux vacanciers caractérisent aujourd'hui totalement le quartier Hivernage (cf. figure 4). Marrakech est la ville touristique du Maroc par excellence.

● *Le quartier des ambassades à Rabat*

En raison des conditions climatiques et d'une situation sécuritaire propice, Lyautey choisit Rabat comme siège du gouvernement. C'est pourquoi un siège de gouvernement opulent fut créé pour les autorités du Protectorat. « Le quartier de la Résidence, c'est là où allait se concentrer la fonction essentielle de la

cité nouvelle. Les données en étaient fixées par le programme dicté, avec une lumineuse sagacité, par Lyautey pour la construction de la Résidence » (MARRAST 1960, p. 82). Les ambassades des États entretenant des relations diplomatiques avec le Maroc sont aujourd'hui situées dans les environs de l'ancien siège du gouvernement (cf. figure 5) qui loge actuellement le ministère de l'Intérieur. Le quartier des ambassades à Rabat est symbolique pour la fonction octroyée à la capitale pendant le Protectorat, une fonction qui fut développée et renforcée. Le parlement actuel du Maroc est sur le grand boulevard



Figure 6.

L'allée prestigieuse Mohammed V à Rabat, magnifiquement restaurée et sur laquelle s'étend sur la droite le bâtiment du Parlement (photo : H. POPP, 2012)

Mohammed V (figure 6) et symbolise le partage des pouvoirs entre le roi, l'assemblée et le peuple. Rabat est resté jusqu'à aujourd'hui le siège du gouvernement du Royaume chérifien.

● *Les quartiers Habous et Bousbir à Casablanca*

Casablanca fut conçue dès le départ comme métropole économique avec un

port moderne. Ce port fut continuellement agrandi et la décision des autorités coloniales de faire de Casablanca un pôle économique ne fut jamais remise en question par la suite. L'attractivité économique de la ville déclencha une explosion de l'immigration. Casablanca héberge aujourd'hui l'industrie de transformation la plus importante du Maroc. Casablanca est aussi une

ville des contrastes économiques et sociaux (voir aussi COHEN & ELEB 2004). La *Nouvelle Médina*, connue aussi sous le nom de *Quartier Habous* fut un projet ambitieux des années vingt et visait à créer un espace d'habitat et de vie adéquat pour la population marocaine (voir aussi ARCURI & PASQUALI 1985). Une exception au précepte de la ségrégation fut ainsi faite ici et la population maro-

caine intégrée au concept de la « ville nouvelle ». Que l'administration française ait cependant érigé un quartier de bordels pour les colons européens directement attenant à ce quartier semble assez cynique (voir aussi MATHIEU & MAURY 1951 ; cf. figure 7). Bousbir fut construit dans les années 1924/25 comme « quartier chaud » (maisons de tolérance⁽⁶⁾) (cf. figure 8) et fermé en 1953 (voir aussi MEFFRE 2009, p. 68). Bousbir fut le plus grand bordel des colonies françaises. Bousbir (et pas le quartier d'Habous), aujourd'hui un quartier résidentiel normal de la population marocaine, fut inscrit en 2004 sur la liste du patrimoine national marocain en raison de son architecture unique⁽⁷⁾. Ce quartier, comme le quartier Habous, est destiné à héberger à l'avenir un artisanat de type traditionnel et à attirer le tourisme international. Casablanca est la métropole économique du Maroc avec les contrastes sociaux les plus importants.

3. La ville nouvelle de l'époque du Protectorat comme patrimoine national et lieu d'identification local

L'acceptation sociodiscursive fondamentale des « villes nouvelles », élé-

(6) Selon l'interprétation des textes de loi du « code civil napoléonien », les bordels pouvaient en France être exploités officiellement sous le contrôle de la police. Au début du XX^e siècle, c'est la loi du 3/4/1903 qui était encore en vigueur. C'est seulement par la loi du 13/4/1946 que les maisons closes exploitées légalement en France furent abolies.

(7) Bousbir est le seul quartier ayant été inscrit dans son ensemble sur la liste du patrimoine culturel marocain. Ce qui surprend est qu'il s'agit ici d'une architecture coloniale représentant une « ville arabe » pour une population arabe ou mieux un « quartier réservé » pour une population européenne.

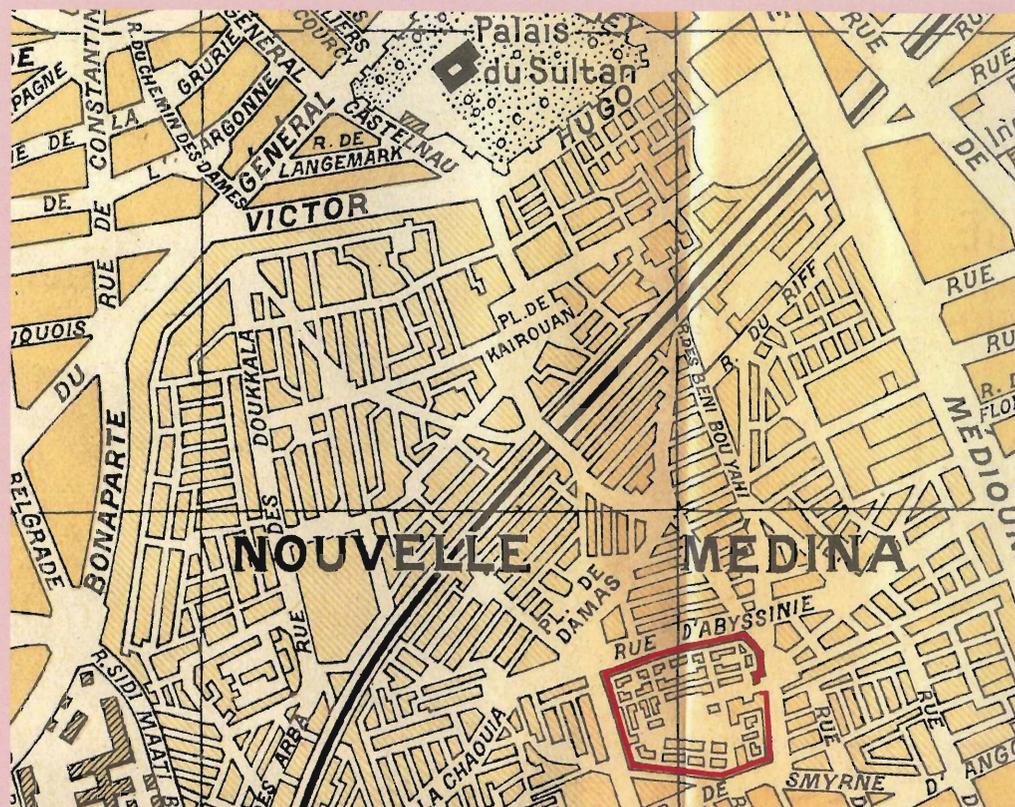


Figure 7.

Un extrait du Plan Guide de Casablanca par quartiers de 1939 montre sur le côté sud de la Nouvelle Médina le quartier fermé Bousbir qui n'était accessible que par une porte entre la rue d'Abysinie et la rue de Smyrne.

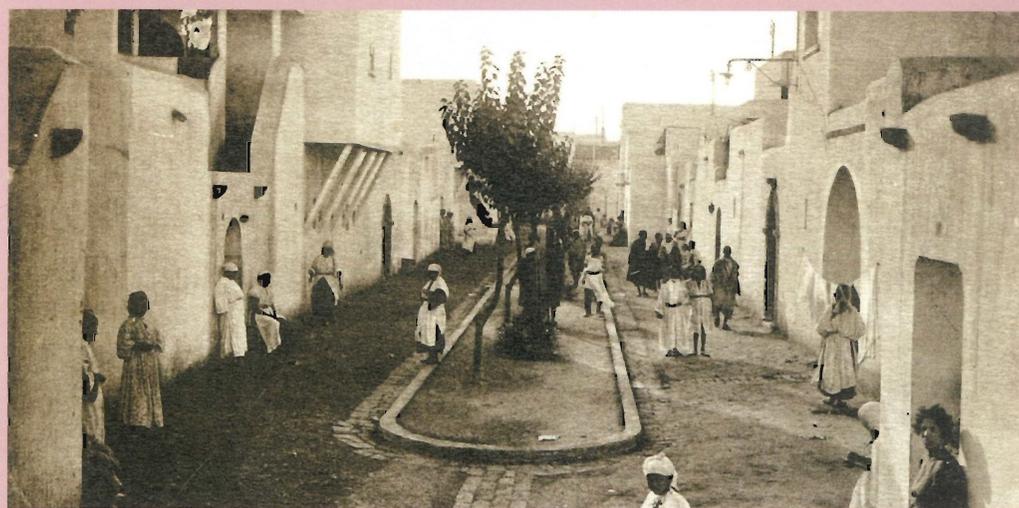


Figure 8.

Le « Quartier réservé » de Bousbir, quartier ressemblant fortement à la Nouvelle Médina pour ce qui est de son architecture, mais qui était en fait réservé aux prostituées qui y proposaient leurs services (Source : carte postale ancienne, archives personnelles)

ments pourtant étrangers à la nature du Maroc à l'époque de leur construction, se montre dans le fait que certaines parties des anciennes villes nouvelles, comme à Casablanca ou Kénitra, sont aujourd'hui comprises comme patrimoine national culturel marocain. L'acceptation par la société de certains éléments de l'architecture de l'époque coloniale française comme patrimoine culturel du Maroc induit que les bâtiments et leur biographie deviennent explicitement ce qu'ils sont par le fait : des témoins et des parties à part entière de l'histoire et de l'identité marocaines. Le réaménagement de la place du marché comme centre commercial et espace de vie du quartier Guéliz (Marrakech) est un bel exemple de l'acceptation sociétale des « villes nouvelles » ou de certains quartiers des anciennes villes nouvelles.

3.1 Architecture de la ville nouvelle de l'époque du Protectorat comme patrimoine culturel

Dans l'excellente publication « *Architecture marocaine du XX^e siècle*. Edmond Brion et Auguste Cadet », G. MEFFRE (2009, p. 24) écrit sur l'architecture de l'époque du Protectorat au Maroc : [...] *les architectes au Maroc s'orientent essentiellement vers des lignes droites, des formes simples, inspirées par la peinture cubiste et l'architecture aux structures orthogonales de béton armé, mais utilisent également des éléments comme les auvents de forme courbe, les bow-windows ou les matériaux nobles tels le marbre ou les bois précieux.* » L'auteur se réfère par là à l'orientation fondamentale de la nouvelle architecture marocaine des « villes nouvelles » comme elle fut conçue et réalisée par des architectes français. D'un autre côté, ce sont les groupes d'ouv-

riers marocains les plus disparates qui seront employés sur les chantiers. « *À partir des années 20, le savoir-faire des artisans locaux, mais aussi celui des Européens, ferronniers, décorateurs ou autres, est mis à contribution par les architectes pour donner naissance à une typologie singulière de bâtiments qui combine à la fois l'art décoratif marocain et l'Art déco* » (MEFFRE 2009, p. 24). Finalement, c'est une architecture d'un type nouveau (marocain), unique et hors pair, qui est créée. L'acceptation sociétale et la distinction technique de cette architecture par l'élévation au titre de patrimoine culturel national ne se firent pas d'elles-mêmes, il fallut l'engagement d'activistes et une justification du patrimoine pour y arriver. Dès les années 1980, une discussion fut entamée au Maroc sur la manière d'appréhender l'architecture coloniale. « *Cette architecture métisse, que l'on trouve également dans bien des pays et régions du monde qui ont connu l'occupation coloniale, témoigne d'une étape historique du développement de leur cadre bâti et de l'introduction d'un autre ordre urbain dont les conséquences ne se réduisent pas au seul cadre physique.* » (MOULINE 1987, p. 718). La discussion sur l'appréciation de l'architecture coloniale, de ses bâtiments et structures, ne se termine pas obligatoirement par la question de savoir comment juger de ces éléments à l'avenir, car cette évaluation dépend directement de la manière dont on les utilise et de leur évolution future. La question à poser est bien plus de savoir si cette architecture coloniale reste un héritage de l'époque coloniale et donc si elle devient apatride depuis l'Indépendance et doit être détruite comme cela fut le cas dans de nombreux cas, ou si elle doit être considérée comme héritage culturel de l'histoire nationale et con-

servée à ce titre (voir aussi MOULINE 1987, p. 718). La réponse concrète à cette question fut donnée plusieurs années plus tard à Casablanca avec la fondation de l'association *Casamémoire*, qui s'est donnée pour tâche de faire de l'héritage colonial un héritage national. L'objectif et l'auto-définition de l'association, fondée à l'occasion de la destruction de la villa Mokri de l'architecte M. Boyer, sont libellés comme suit : « *Créée en 1995, Casamémoire est une association marocaine à but non lucratif de sauvegarde du patrimoine architectural du XX^e siècle au Maroc. [...] Elle regroupe des membres réunis autour de valeurs communes : préservation de la spécificité de Casablanca, valorisation du patrimoine architectural, du tourisme culturel et de la mémoire collective.* » (Casamémoire 2012)

L'objectif normatif le plus important de l'association est que la ville de Casablanca ne perde pas son identité, une identité formée par l'architecture de l'époque du Protectorat. C'est pourquoi cette organisation essaie d'empêcher la destruction de bâtiments. « *Par cette action, elle espère obtenir le gel des démolitions et la mise en place d'un véritable plan de protection à l'échelle de la ville, pour que Casablanca ne perde pas son patrimoine, son identité* ». (aufaitam 16/02/2010). Les objectifs et la stratégie comme les tâches à effectuer sont clairement définis : « *Les principaux objectifs de l'association sont de sensibiliser l'opinion publique, les acteurs sociaux et politiques concernant le patrimoine du XX^e siècle, de valoriser les actions de restauration ou de réhabilitation et de participer à des travaux de recherches avec des laboratoires nationaux et internationaux (Maroc, Europe, Maghreb).* » (Casamémoire 2012). Cette association est très active et organise de nombreu-

ses actions pour informer la population et faire connaître le patrimoine culturel national de Casablanca : « *Visites architecturales de Casablanca (centre-ville, périphérie, thématique), Journée du patrimoine* ⁽⁸⁾, *Réalisation et participation à des colloques, séminaires, conférences, Réalisation de documents de diffusion (carte guide, guide), Partenaire du projet Mutual Heritage* ⁽⁹⁾, [...] » (*Casamémoire* 2012) et beaucoup d'autres projets et activités. Cette organisation à Casablanca joue un rôle de pionnier au Maroc. Les initiateurs de *Casamémoire* et la fondation de la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie BMCI ⁽¹⁰⁾ jouent un rôle important pour le repérage de l'architecture du début du XX^e siècle comme patrimoine culturel national. Grâce à ses activités, l'association réussit à positionner de nombreux objets de la « ville nouvelle » de Casablanca com-

- (8) Lors des « Journées du patrimoine », des excursions sont, entre autres activités, organisées au travers de la ville. Ils donnent l'occasion de visiter tous les principaux monuments historiques, les nombreuses maisons et les vieux quartiers ainsi que le restaurant « Rick's Café », ouvert depuis 2004 et qui reproduit le fameux établissement du même nom du film *Casablanca* (voir aussi *casamémoire* 2012). Ce qui montre que l'association ne s'intéresse pas seulement au patrimoine culturel matériel de Casablanca, mais aussi à l'image de marque transportée par les films.
- (9) « *Mutual Heritage: from historical integration to contemporary active participation* » est un projet sur le patrimoine architectural et urbain récent dans le monde méditerranéen, financé par l'Union européenne dans le cadre du programme *Euromed Heritage 4*. Il vise à identifier, documenter et promouvoir le patrimoine récent des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, afin d'encourager l'intégration du patrimoine culturel dans la vie économique et sociale actuelle ». (<http://mutual-heritage.crevilles-dev.org/>)
- (10) La « Fondation BMCI Groupe BNP Paribas » s'engage de diverses façons pour la sauvegarde de l'architecture du début du XX^e siècle au Maroc (voir aussi <http://www.bmci.ma/fr/pid3696/edition.html>).

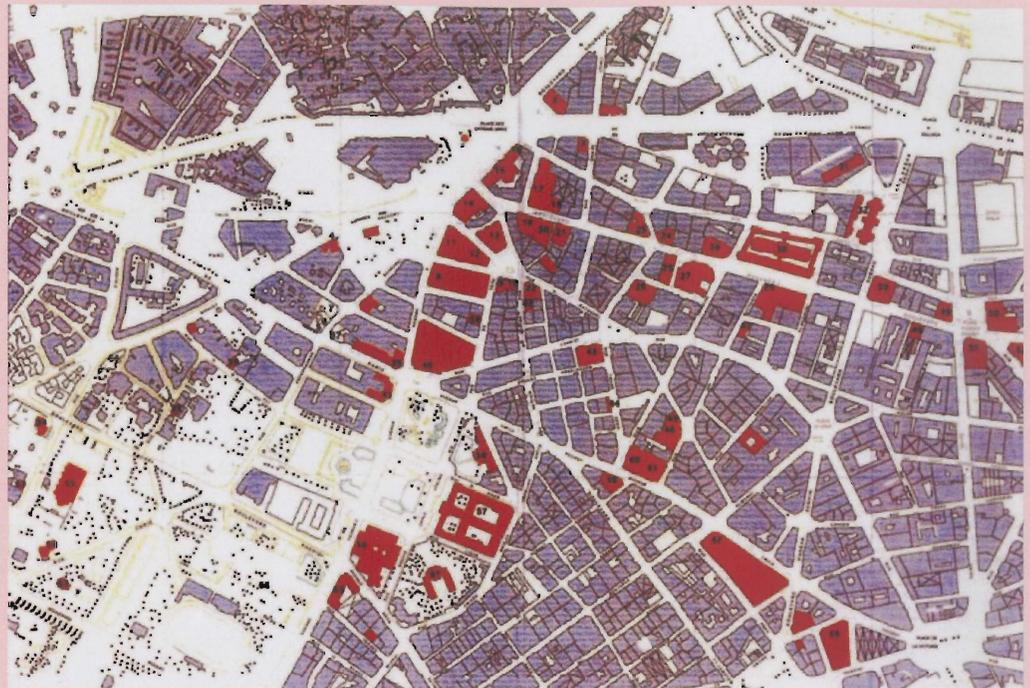


Figure 9.

L'extrait central du plan de la ville de Casablanca montre les bâtiments officiellement inscrits sur la liste du patrimoine culturel national (source : *Casamémoire* 1/5/2007 ; BOUCHÉ 2007, p. 15)



Figure 10.

L'hôtel Majestic fait partie depuis 2005 du patrimoine culturel national, mais continue à être en service comme hôtel. Sur la liste officielle du ministère de la Culture, on trouve aussi pour Casablanca les hôtels Volubilis, Excelsior et Transatlantique (photo : A. ESCHER).



Figures 11 et 12.

La cathédrale du Sacré-Cœur, érigée dans un style néo-gothique en 1930, est devenue en 2003 patrimoine culturel national. Elle n'est plus utilisée en tant qu'église depuis 1953. Depuis l'élévation au grade d'héritage national, l'église est utilisée pour des expositions et des salons (photos : A. ESCHER)

me patrimoine culturel national. Le Ministère de la Culture, dans la colonne « Patrimoine National », a une « Liste des monuments historiques et bâtiments inscrits ». En tout, 97 objets y furent inscrits⁽¹¹⁾, dont 48 sont de Casablanca (voir aussi BOUCHÉ 2008 ; cf. figure 9 à la p. 195), 20 de Tanger,

19 de Kénitra, 6 de Larache et un objet chacun pour Rabat, Tétouan, Fès et El Haouz. Seuls 7 objets datent d'avant le Protectorat ; les autres objets ayant tous été construits pendant le Protectorat, et ce plus particulièrement entre les années 1920 et 1950 (figures 10-12). Cela vient certainement aussi du fait que les héritages culturels les plus importants, à commencer par les vieilles villes du Maroc, sont déjà classés patrimoine culturel mondial par l'UNESCO, ce qui explique pourquoi elles n'apparaissent

pas dans la liste du patrimoine culturel national. Fait intéressant, les villes dans lesquelles se trouvent du patrimoine culturel national ne sont pas seulement celles ayant été réalisées dans le sens du programme de Lyautey. Que Casablanca, Kénitra et Larache et aussi entre-temps Tanger n'aient pas la réputation touristique des quatre villes royales joue certainement un rôle. La reconnaissance de patrimoine culturel national n'est pas un indicateur pour l'identité ou l'individualité des villes

(11) Il faut cependant faire remarquer qu'il existe entre-temps des listes d'une longueur importante pouvant être mises sur le compte des activités de « Mutual Heritage ».

en question, mais vise à sauvegarder et conserver leur architecture ainsi que d'augmenter leur attractivité pour le tourisme national et international.

3.2 Lieu d'identité locale dans la « ville nouvelle » – l'exemple de Guéliz (Marrakech)

Un quartier ne peut évoluer de manière harmonieuse que si ses habitants peuvent s'identifier à lui et à ses institutions, c'est-à-dire s'ils sont d'accord avec la manière dont ce quartier est aménagé et qu'ils peuvent le considérer comme leur quartier à eux. Dans le contexte présent, cela signifie que les habitants de cette « ville nouvelle » doivent avoir acquis ce quartier non seulement dans le sens de propriété foncière, mais aussi dans le sens discursif et émotionnel. Il est essayé dans ce qui suit de démontrer cette thèse à l'exemple d'un projet postmoderne de planification dans le centre de la « ville nouvelle » de Marrakech.

Marrakech est aujourd'hui touchée par le développement urbain néolibéral qui englobe non seulement la *médina* avec ses propriétaires étrangers de *riads* (voir aussi ESCHER & PETERMANN 2009), mais aussi l'ancienne « ville nouvelle » et la totalité des environs de la ville. La « ville nouvelle » est soumise à une indescriptible concentration des bâtiments. Les terrains non bâtis et les ruines inachevées d'investissements échoués, qui ne furent pas utilisés pendant des décennies, sont en rénovation et en finition depuis une dizaine d'années. Un terrain situé pratiquement au centre de Guéliz⁽¹²⁾, la « ville nouvelle de Marra-



Figure 13.
La perspective en direction de la médina le long de l'avenue Mohammed V à Marrakech montre l'orientation de cet axe sur le minaret de la Koutoubia. Le chantier, repérable aux deux grues qui le surplombent, est le nouveau quartier Carre Eden en construction (photo : A. ESCHER).



Figure 14.
Le centre commercial de Guéliz/Marrakech en chantier avec palissade (photo : A. ESCHER)

(12) Le nom de Guéliz vient de la dénomination d'une colline qui se dresse au milieu de la



Figure 15.
L'extrait de la palissade de chantier du Carré Eden montre l'exposition postmoderne sur l'espace public portant le titre « It's Time for You & Gueliz »
(photo : A. ESCHER 2012)

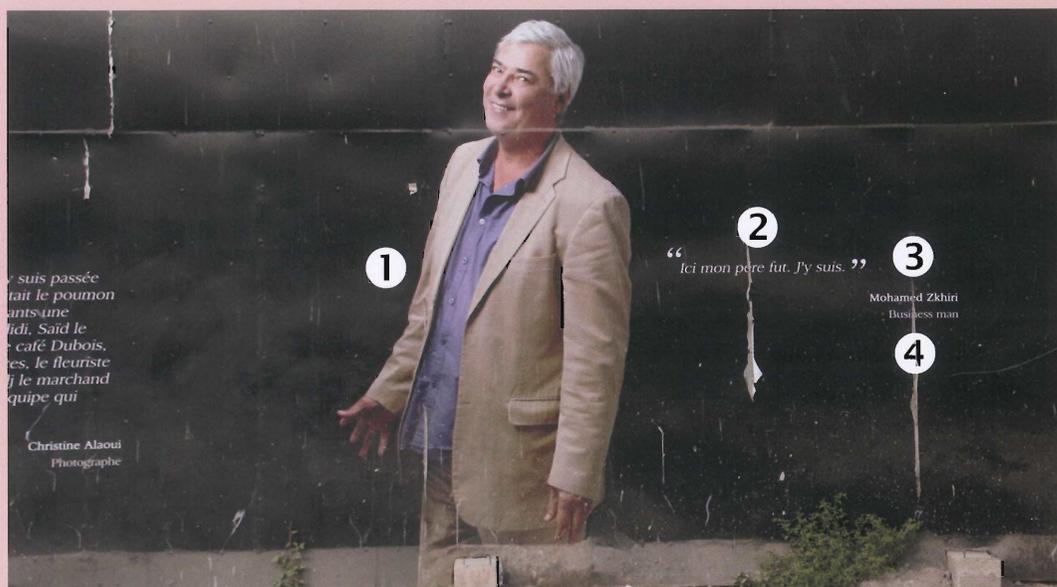


Figure 16.
Détail de la palissade du chantier du Carré Eden/ Guéliz montrant les quatre dimensions de la représentation : ① photo en pied de la personne, ② déclaration de la personne sur Guéliz, sur le marché ou sur Marrakech, ③ nom complet de la personne et ④ profession de la personne représentée
(photo : S. PETERMANN 2012)

kech », et sur lequel était tenu le marché central de la ville, était en friche depuis la fin des années 1980 (cf. figure 13-14 à la p. 197). Entre-temps, un projet d'aménagement architectural, dans lequel ont été effectués d'amples investissements et qui répond au nom exotique de « Carré Eden » est en passe d'être achevé : « *The investors in the Carré Eden are Actif Invest, the first real estate management company of investment funds in Morocco, Eden Marrakech, the group Simon-Xavier Guerand Hermes, descendant of the founder of luxury brand Hermes, who bet one billion dirhams (Actif Invest 66 % of investment funds through its Maghreb Siyaha fund and 34 % for Eden). This multifunctional project includes a shopping centre of 27 000 m² with 80 shops, including H&M, a 5 star hotel of 204 rooms managed by the brand Radisson Blu, a residence of 80 apartments and duplexes, parking for 850 spaces and a fresh produce market* » (ANTINOFF 2012). Les investisseurs sont en grande majorité des étrangers, mais les ingénieurs impliqués sont tous des Marocains : « *The operations director, Mehdi Jennane; Karim El Achak, urban architect behind the contemporary lattice work, designer, Imaad Rahmounia alongside Philippe Starck und Lotfi Sidi Rahal* » (JACOB 2012).

La réalisation d'un investissement étranger d'une telle envergure n'est cependant pas sans susciter des controverses. Pourtant, la publicité de

plaine avec une hauteur moyenne. Cependant, certains Européens se racontent aujourd'hui que le nom de Guéliz serait une déformation de « L'Église ». L'église catholique des Saints-Martyrs serait à l'origine de ce nom. Cependant, il s'agit ici très certainement d'un mythe des temps modernes puisque cette dénomination de Guéliz se retrouve sur les premières esquisses de plan de H. Prost alors qu'à l'époque, l'église n'existait pas encore.

l'entreprise impliquée essaie de rassurer : « *Carré Eden is primarily dedicated to the people of Gueliz and designed to become a new meeting place* » (JACOB 2012). Pour assurer la réussite de l'affaire, les habitants de la ville furent invités il y a peu au bouquet final, la fête d'achèvement du gros œuvre : « *< 1 million roses for Guéliz >, is the name of the event and offered beds of roses to the people, to celebrate the rebirth of the neighborhood and in honor of all marrakchis and their daily lives* » (JACOB 2012). Afin de convaincre l'opinion publique du bien-fondé de ce projet, une exposition qu'il faut bien qualifier de postmoderne fut organisée sous la forme d'une palissade de chantier transformée. Cette palissade publicitaire permet pour ainsi dire de lire les différentes facettes identitaires du lieu ; cette exposition nommée « You&Gueliz »⁽¹³⁾ (cf. figure 15) est conçue comme un évènement culturel ce qui lui permet d'être plus qu'une simple publicité. Cette exposition, située sur l'axe Mohammed V, est un mix entre une palissade de chantier, une publicité effi-

cace et de l'art postmoderne. Les personnes représentées, qui expriment leur opinion sur la localité de Guéliz et leur attachement à ce lieu, font partie du cosmos de Guéliz. Elles y sont connues, on peut les y rencontrer chaque jour à leur poste de travail, dans les magasins, les restaurants ou dans la galerie marchande de Guéliz. Ce qui signifie donc que les personnes représentées et exposées en public s'identifient avec ce qu'elles ont exprimé. Malgré toutes les critiques, il est possible d'affirmer que dans une large mesure, ces déclarations sont authentiques et trouveront l'approbation d'une large part de la population. Dans le contexte de l'énoncé du problème du présent exposé, la conception de cette exposition peut être comprise comme suit : cette présentation fait incontestablement apparaître la complète identification des gens qui vivent à Guéliz et qui se laissent représenter dans leur situation journalière de vie, avec le quartier de Guéliz et donc ainsi avec l'ancienne « ville nouvelle », qui depuis longtemps n'est plus que Guéliz pour les autochtones. L'ensemble du quartier de Guéliz et ainsi finalement la « ville nouvelle » est décrite comme étant un quartier où il fait bon vivre, un quartier vivant et apprécié, dont on peut faire l'éloge. Les diverses déclarations, toutes assez courtes, parlent pour elles-mêmes et n'ont pas besoin d'autre explication.

C'est le vieux marché qui est au centre des souvenirs des habitants du quartier : « *De 1988 à sa fermeture j'y suis passée presque chaque jour ! C'était le poumon de la ville et les commerçants une seconde famille ; merci Jdidi, Saïd le boucher, la marchande de café Dubois, Oscar, le marchand d'épices, le fleuriste et mon favori absolu, Hadj le marchand de légu-*

mes et toute son équipe qui m'ont tant donné... » Christine Alaoui, Photographe⁽¹⁴⁾.

Le quartier du marché central est caractérisé comme lieu positif de nostalgie, de rencontre qui donne du vague à l'âme : « *Le marché central, un lieu de nostalgie.* » Haj M'hamed Olf, commerçant/propriétaire de la droguerie centrale ; « *Le marché central, un lieu de senteurs* » Mustapha Blaoui, décorateur dans l'artisanat ; « *Le marché central, un lieu de rencontre.* » Maria Bouragba, surveillante générale à la polyclinique du sud.

« *Bruits, couleurs et parfums du Guéliz... je les garde en moi.* » Babeth Noe, professeur de danse classique ; « *Guéliz, lieu de rendez-vous de tous les anciens.* » Jaouad Amrani Joutey, Catanzaro ; « *J'aime Guéliz pour son énergie. Accueillante et Multiculturelle, vous êtes au cœur d'une ville Cosmopolite.* » Yahya, artiste ; « *Le Guéliz de mon enfance : la cité Fouque, acheter les vers à soie, cueillir les feuilles de mûriers pour les nourrir.* » Othman Mellouck, orthodontiste ; « *Le Guéliz, cœur palpitant de Marrakech* » Reda Benjelloun, entrepreneur ; « *Le Gueliz... Convivialité... Son âme !!!* » Frédérique Birkmeyer, styliste.

Habilement, l'évolution avec le temps de la manière fondamentale dont est considéré le quartier est montrée et il est précisé que l'histoire de la famille détermine la signification du lieu pour l'individu. Les prises de position suivantes expliquent que malgré la dynamique et les changements qu'a subis ce quartier, l'identité du lieu et ainsi finalement son authenticité

(14) Toutes les citations suivantes sont copiées de la palissade-exposition publique. Comme dans l'exposition publique, ici aussi, les noms des personnes représentées sont cités. Seules quelques citations choisies parmi celles exposées sont présentées ici.

(13) L'exposition est expliquée au flâneur sur la palissade du Carré Eden et l'artiste présentée : « *Carré Eden accueille l'exposition < You&Gueliz > de la talentueuse photographe Leila Alaoui, originaire de Marrakech. Un hommage au quartier de Guéliz, aux hommes et aux femmes qui ont fait le Guéliz, qui l'ont vu évoluer jour après jour, qui contribuent au quotidien à préserver la vie. L'âme et l'authenticité de ce quartier. Cette exposition est dédiée à toutes celles et ceux qui aiment GUÉLIZ, y vivent, y travaillent, s'y promènent et contribuent à sa renaissance. Carré Eden remercie toutes celles et ceux qui ont participé à cette exposition, les habitants de Guéliz et les Marrakchis pour leur talent, leur humanité et leur convivialité.* » par Leila Alaoui, photographe. Vous trouverez plus d'informations sur l'artiste et ses activités à Marrakech et au Maroc sur le site Internet de celle-ci (www.leilalaoui.ma) et dans de nombreux articles de presse (p. ex. GASSOT 2012).

sont déterminées par la continuité des générations. « *Le futur c'est d'être nouveau et en mouvement sans oublier le passé.* » Moulay Hassan Charif, antiquaire/artisan ; « *Ici mon père fut. J'y suis.* » Mohamed Zkhir, homme d'affaires ; « *Pour moi, c'est l'authenticité.* » Raja Chbani, docteur en pharmacie.

L'agencement des photographies, le choix des habitants de Guéliz et ce qu'ils expriment fait preuve d'un excellent concept et d'une mise en scène ciblant parfaitement l'objectif visé qui est de suggérer à l'observateur des sentiments positifs pour ce quartier (cf. figure 16 à la p. 198).

L'exemple du Carré Eden à Guéliz et de son lancement publicitaire montre clairement qu'une redéfinition sociétale de ce quartier a lieu. Cette localité est habitée par des personnes d'origines nationales différentes et toutes ces personnes ont des souvenirs liés à ce lieu. Le fait d'exposer ces souvenirs en commun crée une relation entre toutes ces personnes qui vivent encore dans ce quartier de Guéliz. Guéliz est par là une localité marocaine, aménagée et administrée par des Marocains et des Marocaines même si les investissements en vérité viennent d'autres sources par le biais de la mondialisation. Le fait qu'une telle exposition soit possible à Marrakech dans la ville nouvelle et que les gens qui y habitent s'expriment en public et d'une manière contrôlable de visu sur leur point de vue sur ce quartier et leur identification avec ce qui est en fait la ville nouvelle, c'est-à-dire Guéliz, est extraordinaire. Malgré qu'il s'agisse ici d'une palissade de chantier publicitaire, celle-ci montre clairement l'intégration du quartier dans la société marocaine et l'identification de ses habitants avec leur lieu de résidence.

4. Résumé

La politique urbaine et les « villes nouvelles » de l'époque du Protectorat sont interprétées de manières différentes. MANDLEUR (1972, p. 42) thématise les trois objectifs généraux dans une perspective plutôt positive : d'une manière analogue à l'organisation voulue par le Protectorat, des conditions marocaines conformes aux directives et néanmoins autonomes devaient être créées qui visent à éviter les conflits entre Européens et Marocains. La ville nouvelle garantissait une distance spatiale, mais aussi morale entre les Européens et la classe sociale marocaine basse « insalubre », donc une « hygiène sociale » voulue par les urbanistes. En outre, la construction d'une ville nouvelle avait aussi des motifs esthétiques, car elle permettait la sauvegarde d'une structure urbaine considérée par les planificateurs comme un patrimoine culturel par « *le respect de l'intégralité artistique et morale des villes anciennes* » (MANDLEUR 1972, p. 42). En fin de compte, l'auteur prête aux décideurs du Protectorat l'intention d'avoir, par la séparation entre « ville nouvelle » et *médina*, tout du moins essayé de rendre possible que deux sociétés équivalentes puissent cohabiter dans un même état l'une à côté de l'autre.

ABU-LUGHOD (1980, p. 131 sq.) par contre critique fondamentalement la séparation spatiale de la « ville nouvelle » d'avec la vieille ville. Elle fustige ce concept comme générateur d'apartheid. Finalement, comme l'a déjà exprimé KÜNZLER-BEHNCKE (1960, p. 72), un type de ville coloniale fut alors inventé qui faisait ressortir encore plus nettement le contraste entre les Européens et les autochtones. La politique coloniale amplifiait ainsi les différences entre la population coloniale et les Marocains

en sanctionnant les conditions de vie de la population marocaine.

ARRIF (1996, p. 161) compare la nouvelle politique urbaine du Protectorat avec ses principes antérieurs et attire l'attention sur les années tardives du Protectorat au cours desquelles les jalons furent posés pour le développement, non sans difficulté il faut bien le dire, d'une culture urbaine marocaine. Il met clairement en lumière l'évolution positive au cours du Protectorat où la ségrégation des sociétés fut entièrement abandonnée. On peut donc considérer que l'intégration de la « ville nouvelle » commença effectivement déjà dans la période du Protectorat. Les réflexions et interprétations présentées font, à l'aube du XXI^e siècle, désormais partie de l'histoire.

Au Royaume du Maroc d'aujourd'hui, la « ville nouvelle » de l'époque des colonies est à peine reconnaissable, que ce soit dans ses structures générales de Rabat à Marrakech ou dans ses spécificités individuelles résultant du concept idéologique global développé par les colonisateurs. L'idée fondamentale d'association fut surmontée dans toutes ses dimensions ou a même complètement disparu du fait de l'évolution sociétale et de l'aménagement urbain de l'État du Maroc. Il est aujourd'hui possible de considérer les différents éléments de l'agencement urbain et les divers quartiers comme aussi les bâtiments individuels comme substantiellement intégrés à la société marocaine et à la ville marocaine. L'analyse qualitative des villes de Fès, Marrakech, Meknès ainsi que de Rabat et de Casablanca nous amène même à dire que les « villes nouvelles » eurent et ont encore de nos jours une influence comme élément positif de précurseur constructif. Précisons aussi que la « ville nou-

velle » ne fut pas intégrée dans le développement urbain comme un ensemble de l'époque du Protectorat puisque ce sont seulement ses éléments fragmentés qui le furent.

Au Maroc, le développement urbain n'a pas repris le concept colonial qui fut à l'origine des villes nouvelles. C'est seulement l'idée d'un urbanisme ouvert sur de vastes espaces qui fut reprise pour la continuation du développement urbain. Les structurations qualitatives et formelles furent continuées et connaissent même une intensification, un renforcement et même une accentuation notables. La « ville nouvelle » historique sert aujourd'hui de lieu d'identification spatiale pour la population qui y habite et représente un point de référence commune. Certains monuments architecturaux, pas l'ensemble du quartier, sont de plus en plus considérés et traités comme un patrimoine culturel national. Les « villes nouvelles » françaises des années vingt, d'une conception des plus modernes pour l'époque, se sont entre-temps entièrement fondues dans l'urbanisme marocain. Les éléments transformés enrichissent le paysage urbain différencié du Maroc. Ils sont vus comme des points centraux attractants des villes acceptés à tous les égards et développés aussi bien par l'administration que par la population. Les « villes nouvelles » du Protectorat font partie de l'histoire du pays même si leur structure et leurs bâtiments ainsi que leur concept continuent à imprégner le développement urbain du Royaume du Maroc.

Literatur

ABU-LUGHOD, Janet L. (1980): **Rabat – Urban Apartheid in Morocco.** – Princeton.

ANTINOFF, J. (2012): **1 million roses in Carré Eden.** – Internet: <http://www.madein-marrakech.com/en/article-1-million-roses-in-carre-eden-2831.html> (12/07/2012).

ARCURI, G. & A. PASQUALI (1985): **Casablanca: the Derb el Habous by A. Laprade or how to build in the Arab Fashion.** – Environmental Design. Journal of the Islamic Environmental Design Research Centre 1, p. 14-21.

ARRIF, A. (1996): **Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc.** – Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée 73/74, p. 153-166.

AYACHE, Albert (1959): **Marokko. Bilanz eines Kolonialunternehmens.** – Berlin (Ost) [traduction de l'ouvrage original de Paris 1956].

BENNANI, M. (2005): **Le Rôle Fondateur de Paysage dans la Création des villes Coloniales Marocaines: Rabat et Marrakech, deux exemples de villes-jardins.** – Actes du séminaire « Étapes de recherches en paysage » 7, p. 58-65.

BOUCHÉ, P. (2008): **Casablanca.** – Architecture & Patrimoine n° 2, année scolaire (2007-2008), p. 14-17.

Casamémoire 2012 (éd.): **Association de sauvegarde du patrimoine architectural du XX^e siècle au Maroc.** – <http://www.casamemoire.org/> 27.12.2012

CASININÈRE, H. DE LA (1924) : **Les Municipalités Marocaines. Leur développement. Leur législation.** – Casablanca: Imprimerie de la Vigie Marocaine.

COHEN, J.-L. & M. ELEB (2004): **Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine.** – Vanves Cedex.

COHEN, S. & L. JAÏDI (2006): **Morocco. Globalization and its Consequences.** – New York, London.

DETHIER, J. (1970) : **Soixante ans d'urbanisme au Maroc: l'évolution des idées et des réalisations.** – Bulletin Économique et Social du Maroc 118-119, p. 5-56.

DETHIER, J. (1985) : **Charmes et enjeux d'une ville en terre.** – in: B. MATTHIEUSSENT (éd.): **Marrakech. Derrière les portes.** – Paris, p. 48-52.

EHLERS, Eckart (1984) : **Zur baulichen Entwicklung und Differenzierung der marokkanischen Stadt: Rabat – Marrakech – Meknes.** – Die Erde 115, p. 183-208.

ENAY, M.-E., M. KUSSEROW & J. CÉLÉRIER (2004): **Le Maroc en Scripophilie.** – Schönried/Gstaad.

ESCHER, Anton & Sandra PETERMANN (2009): **Tausendundein Fremder im Paradies? Ausländer in der Medina von Marrakech.** – Würzburg (= Muslimische Welten, vol. 1).

ESCHER, Anton (1982): **Grundeigentumsstruktur und Grundstücksmobilität in Taza/Marokko. Der Prozess der Entkolonialisierung im Spiegel des innerstädtischen Grundeigentums.** – Mitteilungen der Fränkischen Geographischen Gesellschaft 27/28, p. 455-574.

ESCHER, Anton (1986): **Studien zum traditionellen Handwerk der orientalischen Stadt. Wirtschafts- und sozialgeographische Strukturen und Prozesse anhand von Fallstudien aus Marokko.** – Erlangen. (= Erlanger Geographische Arbeiten, vol. 46).

ESCHER, Anton & Eugen WIRTH (1992): **Die Medina von Fes. Geographische Beiträge zu Persistenz und Dynamik, Verfall und Erneuerung einer traditionellen islamischen Stadt in handlungstheoretischer Sicht.** – Erlangen 1992 (= Erlanger Geographische Arbeiten, vol. 53).

GASSOT, S. (2012): **Les Marocains focus sur Leila Alaoui.** – Marrakech Magazine 4, p. 48-54.

GRÉBER, J. (1960) : **Henri Prost.** – La vie urbaine. – Urbanisme – Habitation. Aménagement du territoire 1, p. 1-18.

GUERNIER, É. (éd.) (1948) : **Le Maroc.** – Paris (= Encyclopédie Coloniale et Maritime).

JACOB, S. (2012) : **The Carré Eden, a village in the city.** – Internet: <http://www.madein-marrakech.com/en/article-the-carre-eden-a-village-in-the-city-2836.html> (15/07/2012).

JELIDI, C. (2007): **La fabrication d'une ville nouvelle sous le protectorat français au Maroc (1912-1956): Fés-nouvelle.** – Tours.

KÜNZLER-BEHNCKE, R. (1960) : **Entstehung und Entwicklung fremdvölkischer Eigenviertel im Stadtorganismus. Ein Beitrag zum Problem der „primären“ Viertelsbildung.** – Frankfurt (= Frankfurter Geographische Hefte, vol. 33-34).

LYAUTEY, Hubert (1946): **Du rôle social de l'officier.** – Paris.

- LYAUTEY, Hubert (1946): **Lettres du Tonkin et de Madagascar (1894-1899)**. – Paris.
- LYAUTEY, Hubert (1947): **Choix de Lettres. 1882-1919**. – Paris.
- LYAUTEY, Hubert (1948): **Paroles d'action. Madagascar – Sud-Oranais Oran – Maroc (1900-1926)**. – Paris.
- MADANI, B. (1990): **Coupable de fidélité: heurts et malheurs de l'amitié franco-marocaine, Marrakech 1912-Mézens 1987**. – Paris.
- MANDLEUR, A. (1972): **Croissance et urbanisation de Marrakech**. – Revue de Géographie du Maroc 22, p. 31-59.
- MARRAST, J. (1960): **Maroc**. – in: *Académie d'Architecture* (éd.): L'œuvre de Henri Prost. Architecture et urbanisme. – Paris, p. 50-118.
- MATHIEU, J. & P.-H. MAURY (1951/2003): **Bousbir. La prostitution dans le Maroc colonial. Ethnographie d'un quartier réservé**. – Paris.
- MEFFRE, G. (2009): **Architecture marocaine du XX^e siècle. Edmond Brion et Auguste Cadet**. – Borgaro Torinese.
- MEYER, Frank (2008): **Aktuelle Stadtentwicklung und „Urban Governance“ in Marokko und Tunesien**. – Geographische Rundschau 60 (n° 7/8), p. 34-48.
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville* (2012): **Les villes Nouvelles au Maroc : Quelles perspectives ?** – <http://www.marocurba.gov.ma/du/Nouvellesvilles/villesnouvelles.htm> (1/7/2012).
- MOULINE, S. (1987): **Architecture métissée et patrimoine**. – in: Old cultures in new worlds. 8th ICOMOS General Assembly and International Symposium. Programme report – Compte rendu. US/ICOMOS. – Washington, p. 715-722.
- PIERRE, J.-L. (2002): **La statue de Lyautey à Casablanca : une image du protectorat**. – Le Bulletin de Liaison des Professeurs d'Histoire-Géographie de l'Académie de Reims. – Internet: <http://www.cndp.fr/crdp-reims/ressources/brochures/blphg/bul26/jlpierre.htm> (1/7/2012).
- PROST, Henri (1932) : **Le développement de l'urbanisme dans le protectorat du Maroc, de 1914 à 1923**. – in : Jean ROYER (éd.): L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux. Communications & rapports du Congrès international de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale. vol. 1. – Paris, p. 59-80.
- SCHAM, A. (1970) : **Lyautey in Morocco. Protectorate Administration, 1912-1925**. – Berkeley, Los Angeles, London.
- WEISWEILLER, C. (1932) : **Marrakech, Cité d'Hivernage**. – in : Jean ROYER (éd.): L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux. vol 1. – Paris, p. 100-105.
- WRIGHT, G. (1991) : **Politics of design in French colonial urbanism**. – Chicago, London.